

Toujours solidaires... malgré la distanciation

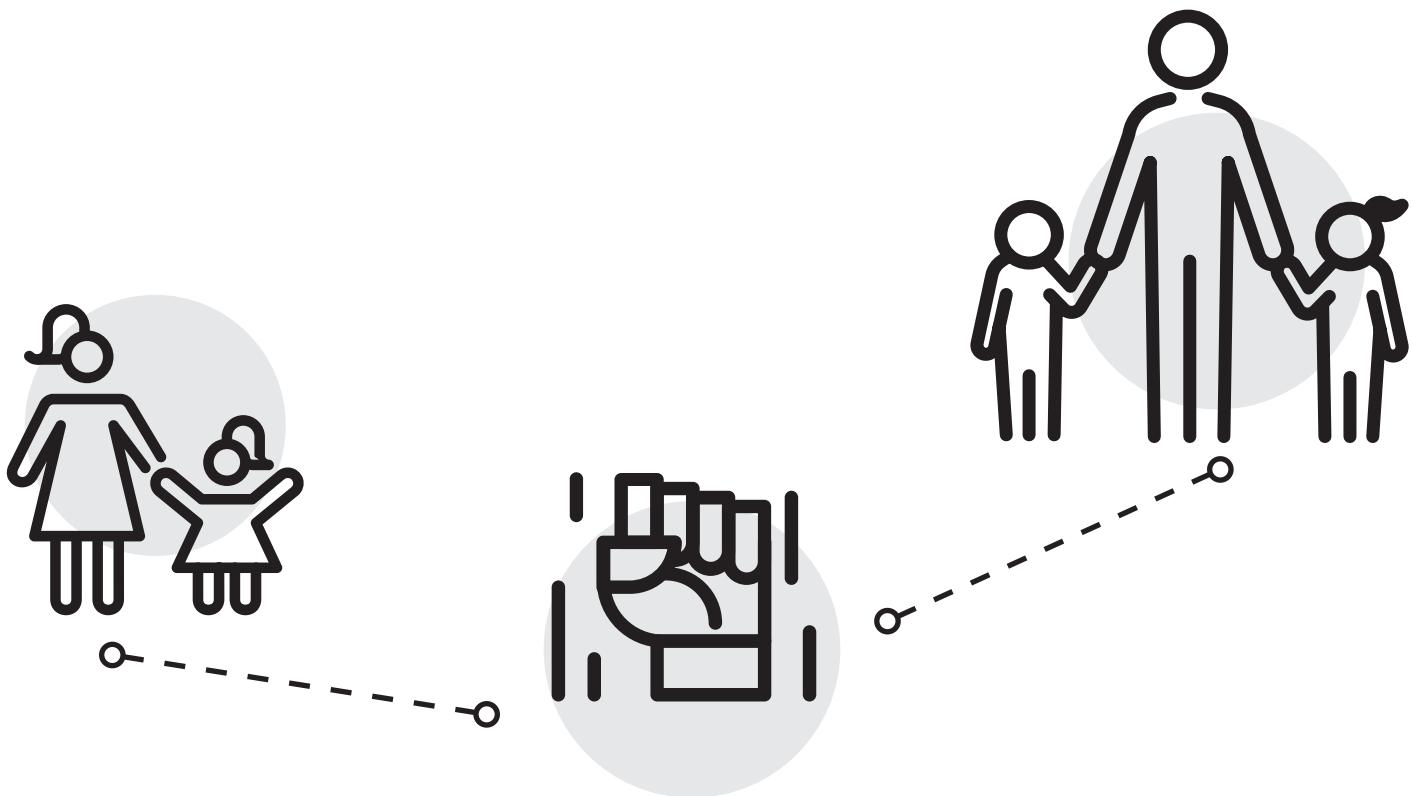
Rapport annuel
2019-2020



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec

Pour les familles monoparentales
et recomposées
On continue de se mobiliser!





AVIS DE CONVOCATION



Le 4 août 2020

À : Tous les membres de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Objet : Convocation à la 46^e Assemblée générale annuelle 2020

Date : Jeudi le 24 septembre 2020 de 9h à 12h en visioconférence (plateforme zoom)

Bonjour,

Vous êtes, par la présente, convoqué.e.s à l'Assemblée générale annuelle de la FAFMRQ qui se tiendra le jeudi 24 septembre de 9h à 12h en mode virtuelle (plateforme zoom). **Votre présence à l'AGA est très importante pour adopter les divers rapports et élire les membres au conseil d'administration.**

Voici le lien zoom : <https://us02web.zoom.us/j/88138891082?pwd=Z3plM3JucUZUVjczMWhQMWWUwb0o3dz09>
Mot de passe : 328193

Vous trouverez dans l'infolettre ci-joint, l'ordre du jour de l'AGA, le procès-verbal de l'AGA du 7 juin 2019, le formulaire de mise en candidature pour les postes au conseil d'administration et le **formulaire d'inscription**. Pour les autres documents pertinents (rapports d'activités, rapport financier, plan d'action stratégique, prévisions budgétaires ainsi que les candidatures au CA) ils vous seront envoyés par courriel au cours des prochaines semaines.

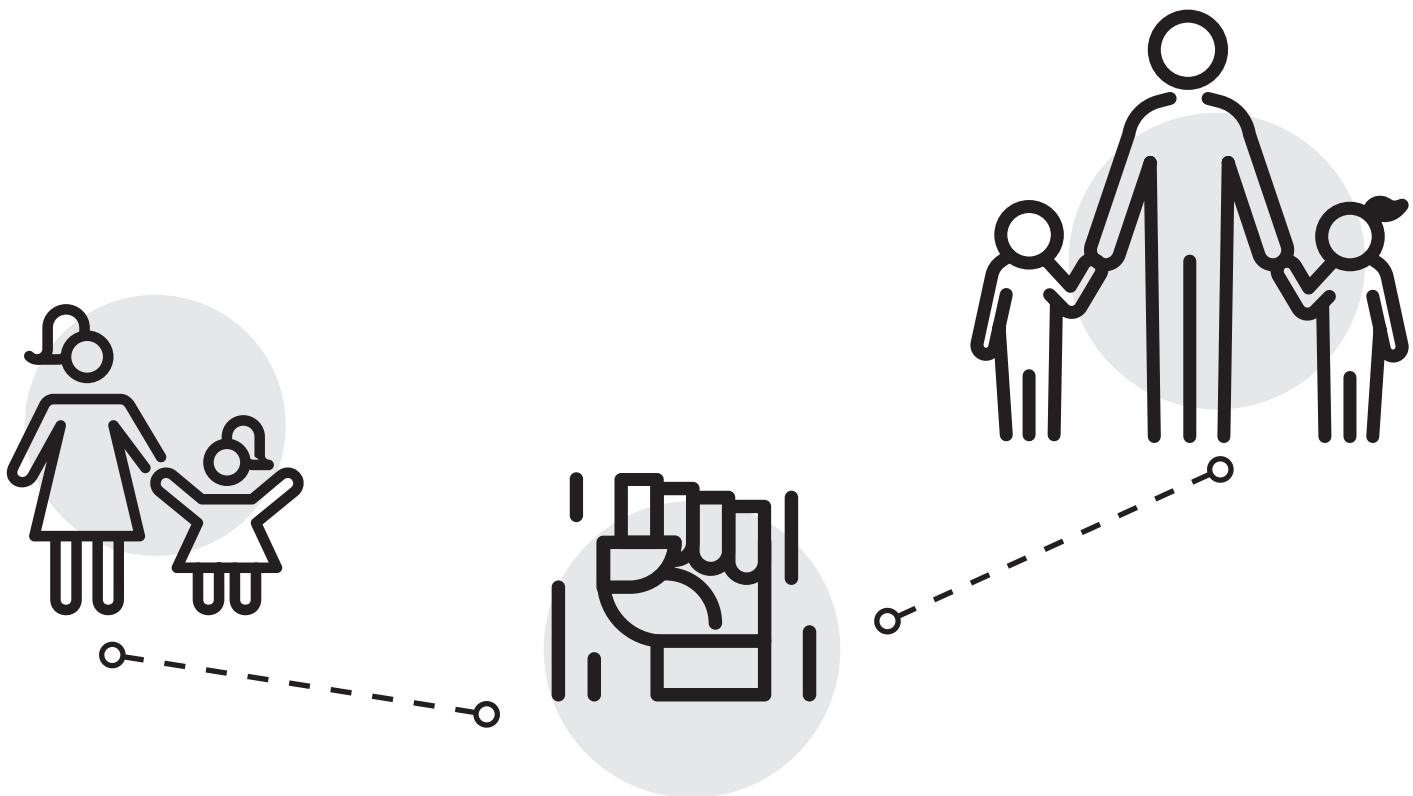
Avis à ceux et celles qui ont le goût de s'impliquer davantage il y a 4 postes à pourvoir au conseil d'administration. Les mandats sont d'une durée de deux ans et vous pourrez ainsi avoir le privilège d'être au cœur des débats. **Cet appel s'adresse aussi aux membres associés puisqu'ils sont éligibles au CA.** Vous trouverez tous les détails dans le document : « renseignements pertinents ».

Rappelons qu'en plus des membres actifs, et des membres du conseil d'administration, **les membres associés en règle présents à l'assemblée générale ont maintenant le droit de vote aux assemblées ainsi qu'éligibles au CA.** (Voir art.15 des Règlements généraux). **Les membres actifs ont droit à 2 représentant.e.s par organisme et les membres associés ont droit à 1 représentant.e par organisme.**

Nous comptons donc sur votre présence en grand nombre !

Au plaisir de vous rencontrer,

Marie-Suzie Weche
Présidente



ORDRE DU JOUR

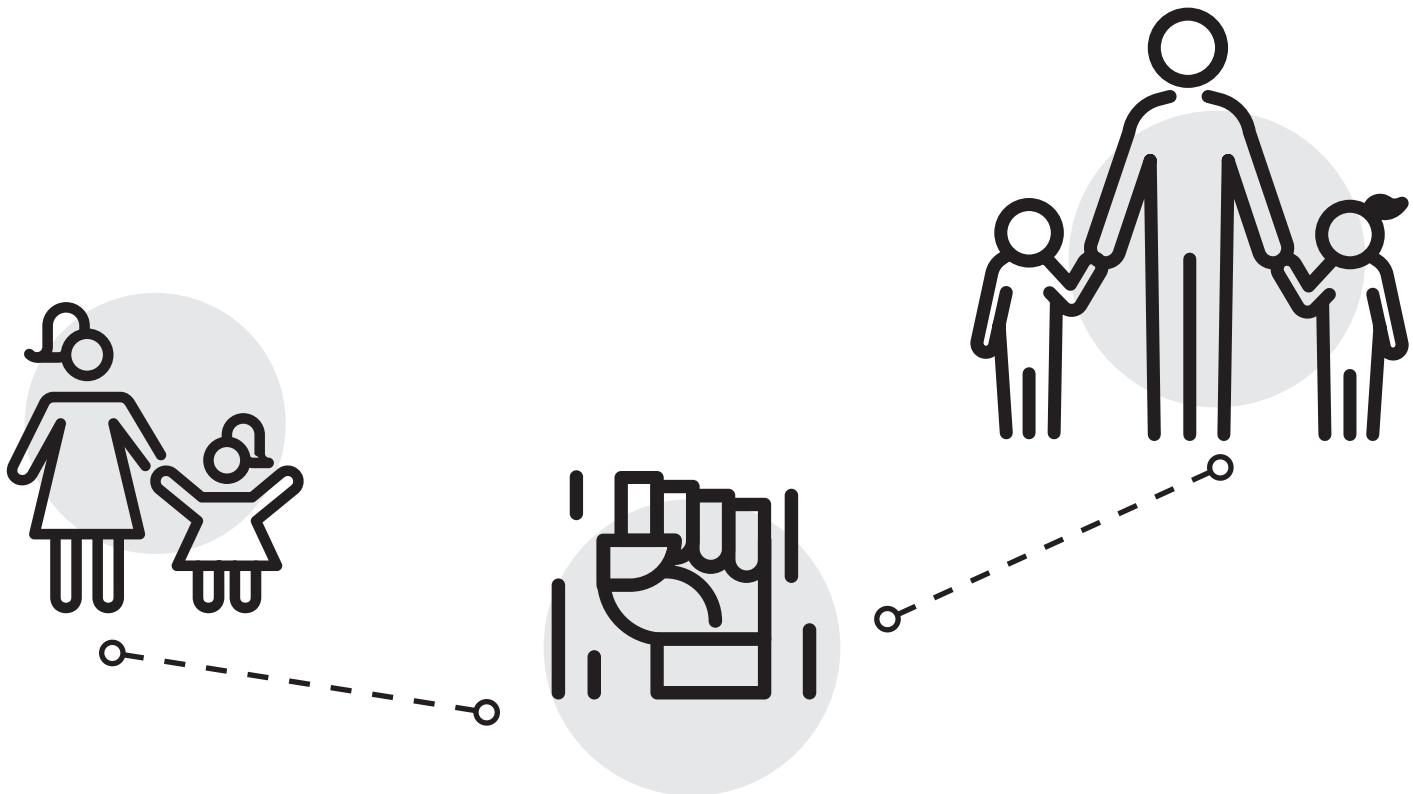
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FAFMRQ

Le jeudi 24 septembre 2020 de 9h à 12h

Tenue sur plateforme zoom

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

9h	1°	<u>Ouverture de l'assemblée générale</u>
	1.1.	Mot de bienvenue de la présidente
	1.2	Présentation des membres du conseil d'administration
	1.3	Présentation du personnel de la FAFMRQ
	1.4	Vérification du quorum
	1.5	Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée
	1.6	Présentation des observateurs-trices
9h20	2°	Lecture et adoption de l'ordre du jour
9h25	3°	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2019
9h30	4°	<u>Présentation et adoption du rapport d'activités 2019-2020</u>
10h	5°	<u>Présentation et adoption des états financiers 2019-2020</u>
10h15	6°	Nomination d'un vérificateur 2020-2021
10h20		Pause
10h35	7°	<u>Présentation et adoption du plan d'action stratégique 2020-2024</u>
11h10	8°	Présentation des prévisions budgétaires 2020-2021 (dépôt)
11h20	9°	<u>Élection des membres du conseil d'administration</u>
	a)	Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection et de deux scrutateurs-trices
	b)	Explication des procédures d'élection
	9.1	Rapport des mises en candidature des membres du CA et élection 4 postes sont en élection (voir le document à cet effet)
	9.2	Présentation des membres du conseil d'administration de la FAFMRQ 2020-2021
11h45	10°	Fixation de la cotisation annuelle des membres 2020-2021
11h50	11°	Questions diverses
12h	12°	Levée de l'assemblée



PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE LA 45^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC, TENUE LE 7 JUIN 2019, À L'HÔTEL & SUITES LE DAUPHIN À DRUMMONDVILLE, DE 9H15 à 11H58.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.1 Mot de bienvenue de la présidente

Madame Marie-Suzie Weche, présidente du conseil d'administration, remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue à cette 45^e assemblée générale annuelle.

1.2 Présentation des membres du conseil d'administration

Madame Marie-Suzie Weche présente brièvement les membres du conseil d'administration.

1.3 Présentation du personnel de la FAFMRQ

Madame Marie-Suzie Weche présente le personnel de la FAFMRQ.

1.4 Vérification du Quorum

Au moment d'ouvrir l'assemblée, 15 associations ayant le statut de membre actif ou associé sur 40 sont représentées ; le quorum de douze (12) est atteint.

Cette assemblée est composée de 28 personnes déléguées, dont 6 membres du conseil d'administration.

Associations présentes et représentant(e)s :

Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière : Nancy Lacroix et Roxane Quirion

Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine : Hélène Corneau et Mira Tremblay-Laprise

Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais : Luc Albert

Association des familles monoparentales et recomposées de Saint-Hyacinthe : Hélène Grondin

Bonjour Soleil – Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu : Isabelle Couture et Josée Robidas

Centre haïtien d'action familiale : Jocelyne Sévère et Marie-Suzie Weche

Cible Famille Brandon : Manon Pagette

Escale Famille Le Triolet : Mélanie Miranda

Halte la Ressource : Baya El Hachemi et Marie-Pier Riendeau

Horizon Nouveau : Anna Bérubé

La Petite Maison de la Miséricorde : Michelle Pelletier et Naïma Boukhatem

Parents uniques des Laurentides : Annie Lupien et Nadine Alarie

Parents Branchés : Micheline Bolduc et Nathalie Patry

Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie : Annie Boutin, France Lapalme, Kathy Lévesque et Lucie Roch

Sources vives : Marie-Paule Girard et Monique Payeur

Sont aussi présent(e)s, sans droit de vote :

Mesdames Nicole Lacelle et Stéphanie Benoît. Ainsi que les membres du personnel du siège social : Sylvie Lévesque, directrice générale, Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication et Mathieu Frappier, agent de liaison et de mobilisation

1.5 Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Madame Marie-Suzie Weche demande une proposition afin de nommer officiellement une présidente et une secrétaire d'assemblée.

07.06.19.1

Il est proposé par Mme Michelle Pelletier et appuyé par Mme Roxane Quirion que Mme Nicole Lacelle soit désignée présidente d'assemblée et que Mme Stéphanie Benoît assure le secrétariat de cette assemblée. Adopté à l'unanimité.

1.6 Présentation des observatrices

La présidente d'assemblée souligne la présence de deux observatrices soit : *madame Annie Boutin et madame Kathy Lévesque du Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie.*

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée.

07.06.19.2

Il est proposé par Mme Manon Pagette et appuyé par Mme Monique Payeur d'adopter l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 8 JUIN 2018

La présidente d'assemblée demande si les personnes présentes lors de l'assemblée générale annuelle de 2018 ont des modifications à apporter au procès-verbal déposé.

07.06.19.3

Il est proposé par Mme Nancy Lacroix et appuyé par Mme Marie-Pier Riendeau d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 juin 2018. Adopté à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019

Madame Marie-Suzie Weche, présidente, nous fait part de son bilan des activités de la FAFMRQ pour l'année 2018-2019. Elle mentionne, entre autres, la grande avancée dans les luttes menées pour la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants, de même que l'implication de l'organisme dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*. La présidente mentionne également la réalisation de la formation nationale sur la rupture et la coparentalité et espère que cet outil sera actualisé auprès des familles. Elle tient d'ailleurs à remercier les membres du comité qui ont travaillé sur ce projet de formation.

L'organisme est actuellement en planification stratégique et le plan stratégique sera déposé en juin 2020.

La présidente tient à remercier madame Sonia Tremblay de l'Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine qui a remplacé Mira Tremblay-Laprise durant son congé de maternité. Elle remercie également mesdames Carole Girouard, Milène Baillargeon Faucher et Marie-Soleil Pelletier qui ont quitté le CA au cours de l'année.

Elle souligne le travail exceptionnel de l'équipe et remercie madame Laurence Lagouarde qui a décidé de relever de nouveaux défis après 9 ans à la FAFMRQ.

Madame Sylvie Lévesque, madame Lorraine Desjardins et monsieur Mathieu Frappier présentent les différentes actions du rapport d'activité et ce, de façon ludique. En effet, les membres, divisés en équipes, sont invités à participer à un jeu questionnaire dont les questions abordent les réalisations des 5 premiers axes du plan d'action. Chacun des membres de l'équipe gagnante se mérite un exemplaire du livre *Séparation parentale, recomposition familiale*.

07.06.19.4

*Il est proposé par Mme Lucie Roch et appuyé par Mme Marie-Paule Girard d'adopter une motion de félicitations pour la création de l'outil de formation sur la rupture et la coparentalité.
Adopté à l'unanimité.*

07.06.19.5

Il est proposé par Mme Monique Payeur et appuyé par Mme Nancy Lacroix d'adopter le rapport d'activités 2018-2019. Adopté à l'unanimité

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

Madame Naïma Boukhatem, trésorière, présente les états financiers. Elle explique que l'auditeur indépendant n'a noté aucune anomalie dans les finances de la FAFMRQ. L'organisme termine à la fin de l'exercice avec un excédent de 18 572 \$.

La présidente d'assemblée félicite Madame Boukhatem pour l'originalité de sa présentation.

07.06.19.6

Il est proposé par Mme Micheline Bolduc et appuyé par Mme Hélène Grondin que les états financiers audités par la firme ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc., au 31 mars 2019 soient adoptés. Adoptée à l'unanimité.

6. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR 2019-2020

07.06.19.7

Il est proposé par Mme Naïma Boukhatem et appuyé par Mme Nadine Alarie de reconduire le mandat du même auditeur, ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc., pour la vérification des états financiers au 31 mars 2020. Adopté à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRIORITÉS 2019-2020

Madame Sylvie Lévesque présente de façon détaillée les priorités pour 2019-2020. Elle souligne que cette année est la dernière du plan triennal et que le plan de travail sera sensiblement le même que les dernières années. La poursuite des revendications pour l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants, la participation à la marche mondiale des femmes, ainsi qu'à l'événement national soulignant les 20 ans de l'adoption de la loi citoyenne et la tenue d'un colloque soulignant les 25 ans du partenariat sont quelques exemples des actions qui seront menées au cours de l'année.

07.06.19.8

Il est proposé par Mme Nadine Alarie et appuyé par Mme Baya El Hachemi d'adopter les priorités 2019-2020. Adopté à l'unanimité.

8. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Madame Naïma Boukhatem présente les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019-2020.

9. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'élection et de deux personnes scrutatrices

07.06.19.9

Il est proposé par Mme Michelle Pelletier et appuyé par Mme Nadine Alarie que Mme Nicole Lacelle et Mme Stéphanie Benoît soient nommées respectivement présidente et secrétaire d'élection et que Mme Lorraine Desjardins et M. Mathieu Frappier soient nommés scrutatrices et scrutateurs. Adopté à l'unanimité.

b) Explication des procédures d'élection

Extrait des règlements généraux : Conseil d'administration Art. 22. Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept (7) membres dont :

- **au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence ;**
- **un (1) membre peut provenir des membres associés. À défaut, le poste est comblé par un membre actif.**

9.1 RAPPORT DES MISES EN CANDIDATURE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION

À la convocation de l'assemblée générale, il y avait trois (3) postes à combler au sein du conseil d'administration.

Trois (3) candidatures en règle ont été reçues en date du 7 mai 2019. Il s'agit de:

- Madame Mira Tremblay-Laprise de l'Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine
- Madame Isabelle Couture de Bonjour Soleil, Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée-du-Richelieu
- Madame Hélène Grondin de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe

Ces trois (3) personnes sont élues par acclamation.

9.2 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAFMRQ 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, le conseil d'administration de la FAFMRQ est composé de :

- Madame Hélène Grondin
- Madame Isabelle Couture
- Monsieur Luc Albert
- Madame Marie-Suzie Weche
- Madame Mélanie Miranda
- Madame Mira Tremblay-Laprise
- Madame Naïma Boukhatem

10. FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES 2019-2020

Madame Isabelle Couture présente la proposition du conseil d'administration de reconduire la cotisation des membres telle que fixée l'année dernière.

07.06.19.10

Il est proposé par Mme Nadine Alarie et appuyé par Mme Jocelyne Sévère que les montants de la cotisation annuelle pour tous les types de membres pour 2019-2020 soient reconduits au montant de l'année 2018-2019, soit :

Pour les membres actifs :

- Les organismes ayant un budget global entre : 0 \$ et 49,999 \$, une cotisation de 50 \$;
- Les organismes ayant un budget global entre : 50,000 \$ et 99,000 \$, une cotisation de 100 \$;
- Les organismes ayant un budget global qui se situe : à 100,000 \$ et plus, une cotisation de 150 \$.

Pour les membres associés : une cotisation de 150 \$.

Pour les membres individuels : une cotisation de 45 \$.

Madame Sylvie Lévesque souligne que le conseil d'administration discutera au cours de l'année afin de revoir à la hausse les montants de la cotisation pour l'année prochaine.

11. QUESTIONS DIVERSES

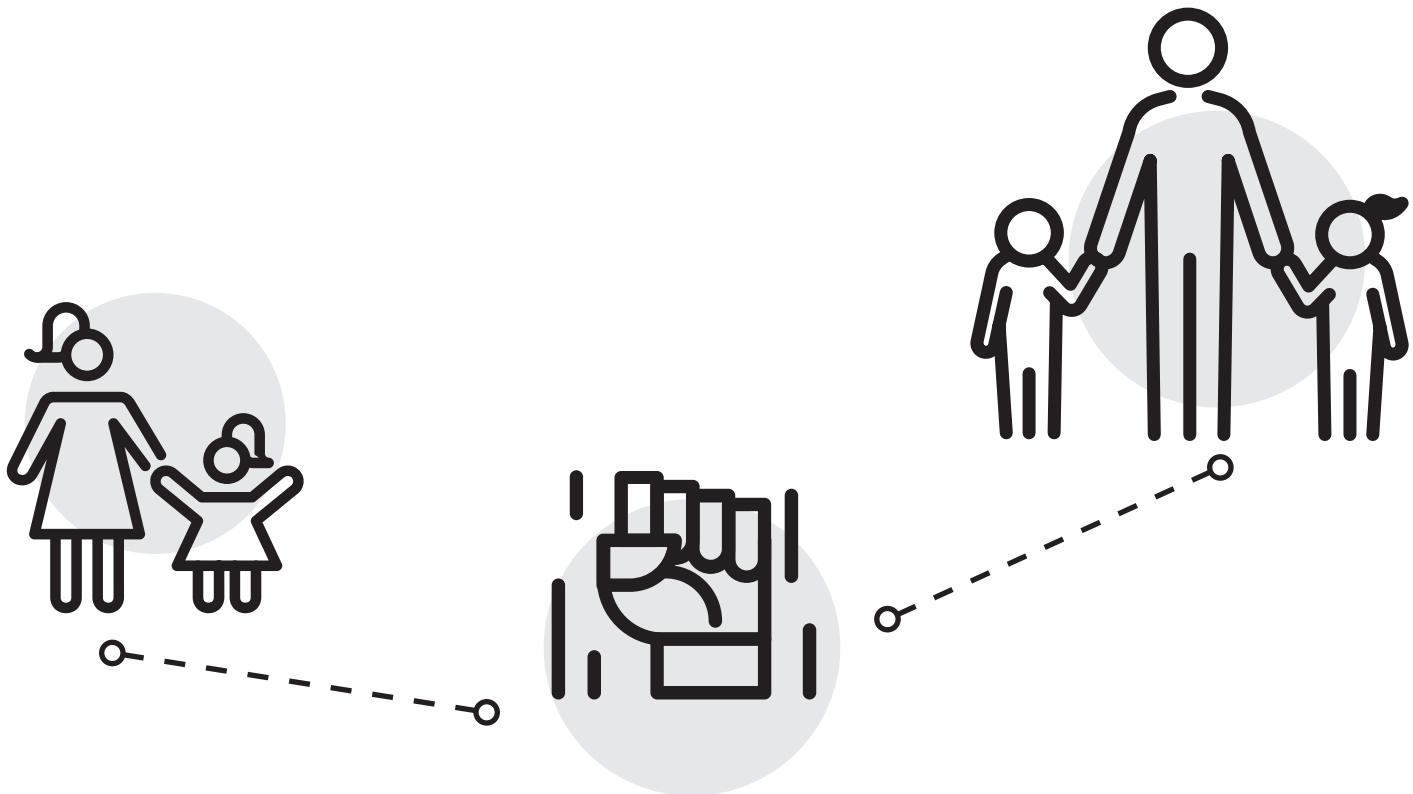
Aucune question diverse.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Marie-Suzie Weche remercie la présidente d'assemblée et la secrétaire d'assemblée ainsi que tous les membres de la Fédération.

07.06.19.11

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Marie-Pier Riendeau et appuyée par Mme Baya El Hachemi. Adopté à l'unanimité. Il est 11h58.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

Sommaire

Mot de la présidente

Bilan des activités 2019-2020

AXE 1. DÉFENSE DE DROITS

4

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

12

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ.
Développer des outils d'éducation populaire.

AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

20

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

24

Faire en sorte que plus de gens connaissent la FAFMRQ et ses membres.
Augmenter le membership.

AXE 5. FONCTIONNEMENT/GOUVERNANCE

35

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités.
Assurer une bonne organisation de la permanence.

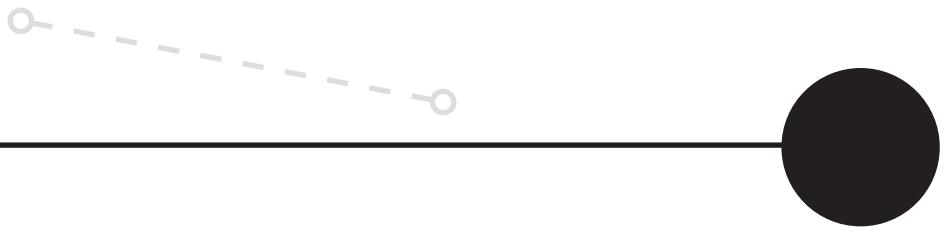
Mot de la présidente

Bonjour,

Il me fait grand plaisir, à titre de présidente et au nom du conseil d'administration, de vous accueillir à cette 46^e assemblée générale de la FAFMRQ. Cet événement est important pour la santé et la vie associative de notre mouvement puisqu'il nous permet de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler et d'établir les priorités pour l'année qui vient.

Or, comme en témoigne le bilan des activités 2019-2020, c'est une année toute spéciale qui vient de se terminer, marquée par ce contexte de pandémie à laquelle nous avons tous et toutes dû nous adapter pour y faire face. En effet, cette crise a provoqué des bouleversements majeurs dans nos vies personnelles, familiales, professionnelles et organisationnelles. La FAFMRQ n'y a pas échappé non plus. L'équipe et les membres ont dû s'adapter à cette nouvelle réalité, notamment par le télé-travail ainsi que les nombreuses rencontres virtuelles afin de poursuivre le mieux possible nos activités et surtout accompagner nos membres dans ce moment exceptionnel. C'est pourquoi, comme plusieurs organismes, nous avons tenu nos rencontres du conseil d'administration en mode virtuel et dû reporter la tenue de notre présente assemblée générale de juin 2020 à aujourd'hui. Il est important de souligner que toute l'équipe ainsi que les membres du conseil d'administration ont su malgré la crise, tenir le fort. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur capacité d'adaptation et leur motivation à poursuivre notre engagement auprès des familles monoparentales et recomposées. Je tiens aussi à remercier et à saluer le travail de toutes les associations membres de la Fédération qui ont fait preuve de créativité, et qui ont su se «réinventer» pendant toute cette crise pour apporter leur précieux soutien aux familles. Je sais d'ailleurs que des associations avaient des défis particulièrement élevés à ce propos, notamment celles qui ont accompagné des familles immigrantes ou en attente de statut.

Cette pandémie ne doit pas nous faire oublier que nous avons encore cette année été très actif au chapitre de la défense des droits et de la vie associative. Ainsi, en décembre 2019, notre Fédération transmis un mémoire à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse mis sur pied en avril 2019 suite au décès d'une fillette de 7 ans dans la région de Granby. Comme son titre l'indique « *Pour le droit des enfants de vivre sans pauvreté, sans préjugés et sans violence* », la Fédération y aborde la pauvreté qui frappe encore un trop grand nombre de familles monoparentales, particulièrement celles dirigées par une femme, ainsi que les préjugés dont elles sont souvent la cible. En raison de la pandémie, la Commission a interrompu ses travaux en mars dernier et nous n'avons donc pu être invités à présenter notre mémoire. Soulignons également, que certains de nos membres ont déposé des mémoires et participer aux forums dans les diverses régions.



De plus, dans le cadre de la consultation sur le futur Plan d'action gouvernementale en matière d'action communautaire, nous avons participé activement aux travaux qui ont mené à l'élaboration d'une plateforme de revendications communes pour l'ensemble du mouvement. Nous tenons à remercier les membres qui ont alimenté le contenu de notre mémoire ainsi que complété le sondage.

Par ailleurs, la Coalition pour la conciliation famille-travail-études, dont notre directrice générale est porte-parole, a aussi été très active cette année particulièrement dans le contexte de la pandémie. En effet, la Coalition a saisi l'opportunité de la crise pour lancer un vaste questionnaire en ligne en avril 2019. Plus de 600 personnes, provenant d'un peu partout à travers la province, ont exprimé leurs préoccupations et défis en termes de conciliation en période de Covid-19. La Coalition a également adoptée en février dernier sa nouvelle plateforme de revendications.

Du côté de la vie associative, l'année a aussi été très riche. En effet, nous avons travaillé dans nos espaces associatifs que sont l'AGA et la Rencontre nationale de mars 2020. Ces rencontres ont été, de l'aveu de tous, des moments d'une riche complicité, offrant des espaces d'échanges et de valorisation et où le plaisir d'être ensemble était palpable. Les prochaines années seront encore plus importantes au chapitre de la vie associative et de l'éducation populaire. En effet, Marie-Pier, notre « petite nouvelle », fera une tournée provinciale (en personne ou virtuelle) pour connaître vos besoins ainsi que vos réalités.

L'année a aussi été marquée par la poursuite des travaux sur la planification stratégique. Plusieurs étapes ont été franchies avec les membres au cours de l'année : la reformulation de la mission et des mandats, la priorisation des enjeux et des transformations souhaitées, la validation de la vision et le choix des valeurs et approche. Nous sommes donc rendus à la dernière étape de cette démarche soit l'adoption du plan d'action stratégique pour 2020-2024.

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Je tiens à souligner également le travail exceptionnel de l'équipe de la permanence, notamment leur grande disponibilité à l'égard des membres. En effet, cette équipe a su, malgré la pandémie, être à la hauteur de la situation.

Bonne assemblée générale à toutes et à tous!



Marie-Suzie Weche
Présidente



Bilan des activités 2019-2020

Les activités que nous avons réalisées cette année s'inscrivent dans le cadre du plan d'action triennal adopté lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2017. Elles sont regroupées en 5 axes de travail : 1) la défense des droits, 2) la mobilisation et le soutien aux membres, 3) la recherche participative et les activités de partenariat, 4) la visibilité et la promotion, 5) le fonctionnement et la gouvernance. Le plan d'action triennal se termine cette année et la présente assemblée adoptera un nouveau plan d'action stratégique sur 4 ans (2020-2024)

AXE 1. DÉFENSE DES DROITS

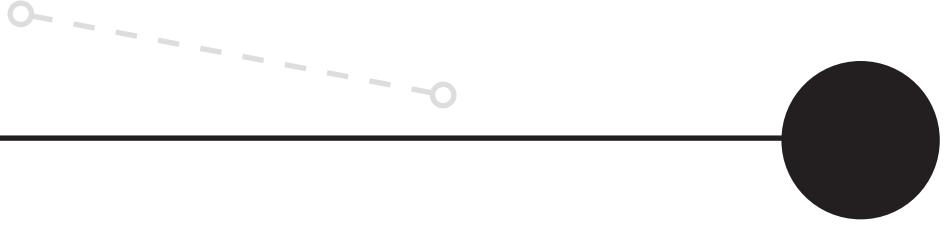
Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques et à une meilleure reconnaissance juridique des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

1.1 Lutte à la pauvreté

1.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continuent d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien: participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.

En mars 2019, le budget du Québec annonçait que « dès 2019-2020, le montant de revenus de pension alimentaire pour enfant pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales passera, par enfant, de 100 \$ à 350 \$ par mois pour les programmes d'assistance sociale; de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année pour le programme d'aide financière aux études; de 0 \$ à 4 200 \$ par année pour le programme d'aide juridique, ainsi que pour les programmes d'aide au logement ». Il s'agit d'un investissement de 173,2 millions de dollars sur 5 ans pour les quatre programmes concernés. Ce gain important pour des milliers de familles monoparentales a été réalisé grâce aux actions concertées de la FAFMRQ et de plusieurs autres organismes: regroupements de personnes assistées sociales, associations étudiantes et représentantEs du milieu juridique. Rappelons, par ailleurs, que la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants, dont la FAFMRQ a assuré la coordination au fil des ans, avait soumis un mémoire au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires en janvier 2019.



Cette année a donc été principalement consacrée à surveiller la mise en œuvre de ces nouvelles exemptions dans les différents programmes et à en assurer le suivi auprès des ministères concernés. La Fédération a d'abord rencontré le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur Jean Boulet, le 21 mai 2019 à son bureau de circonscription de Trois-Rivières. La rencontre visait notamment à rappeler au ministre qu'en sa qualité de responsable de la lutte à la pauvreté, il lui revenait de s'assurer de la mise en œuvre de la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants dans l'ensemble des programmes. C'est le 23 mai que le ministre Boulet a annoncé officiellement que l'exemption des pensions alimentaires passerait de 100 \$ à 350 \$ par mois par enfant à l'aide sociale et ce, à compter du 1^{er} octobre 2019. Pour les programmes d'aide au logement, les prestataires du programme d'allocation-logement ont pu bénéficier dès le 1^{er} octobre de l'exemption de 4 200 \$ par année par enfant annoncée, tandis que les deux autres programmes (HLM et Supplément au loyer) ont été modifiés en début d'année 2020. En ce qui a trait à l'aide juridique, un projet de règlement a été publié le 29 mai 2019 dans la Gazette officielle du Québec. À compter de la mi-juin 2019, l'exemption des pensions alimentaires pour enfant est passée de 0 à 4 200 \$ par année par enfant pour les bénéficiaires de ce programme. Finalement, pour ce qui est de l'aide financière aux études, un projet de règlement a été publié le 26 décembre 2019, mais la bonification de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année par enfant a été appliquée rétroactivement à l'ensemble de l'année d'attribution 2019-2020.

La FAFMRQ a salué publiquement cette avancée importante qui touche des milliers de familles monoparentales, tout en précisant qu'elle poursuivrait ses démarches pour obtenir l'exemption complète. À ce sujet, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a fait savoir que le gouvernement surveillerait les impacts de ces mesures dans les mois à venir et qu'il réfléchirait à la pertinence de procéder à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants. Bien sûr, la FAFMRQ continuera ses représentations en ce sens.

Rappelons que les membres de la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants sont: l'Association des parents étudiants de l'Université Laval (APÉtUL), la FAFMRQ, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne et l'Union étudiante du Québec (UÉQ).

1.1.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté

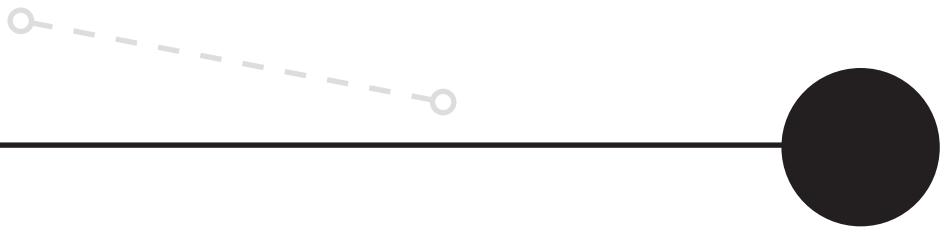
Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions menées en 2019-2020 par le Collectif pour un Québec sans pauvreté. En cours d'année, le Collectif a tenu trois rencontres, en septembre et en novembre 2019 ainsi qu'en février 2020. La rencontre qui devait avoir lieu à Québec en mai 2020 a dû être annulée en raison des mesures de confinement qui découlent de l'épidémie de Covid-19. Le Collectif a également publié un bon nombre de communiqués, mémoires, bulletins et lettres ouvertes sur différents sujets en lien avec la lutte à la pauvreté.

Cette année, c'est définitivement la campagne [R]ASSEMBLONS un Québec riche de tout son monde, qui a mobilisé la plus grande part des ressources et des énergies du Collectif et de ses membres. Cette campagne a été lancée officiellement le 25 septembre 2019, à Montréal, et la FAFMRQ a été invitée à prononcer une allocution à cette occasion. La démarche proposée par [R]ASSEMBLONS vise à ramener l'enjeu de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale parmi les priorités politiques et sociales québécoises. Cette campagne sera menée en trois temps: une consultation nationale (de l'automne 2019 au printemps 2020) pour mieux comprendre les diverses réalités des personnes en situation de pauvreté. Cette tournée devait être suivie d'une vaste réflexion stratégique et d'une campagne de mobilisation (en 2020-2021), le tout menant à un rendez-vous national sur la colline Parlementaire au printemps 2021. Cependant, cet échéancier devra être revu en raison des restrictions entraînées par la covid-19. D'ailleurs, la FAFMRQ devait recevoir les deux porte-parole du Collectif dans le cadre de sa rencontre nationale des 12, 13 et 14 mars, mais cette activité a malheureusement dû être reportée à une date ultérieure.

Un autre volet des actions du Collectif cette année a consisté à souligner les 50 ans de la Loi sur l'aide sociale adoptée le 2 décembre 1969. Plusieurs articles ont donc été publiés, dont un d'Olivier Ducharme dans l'édition de mars 2020 du Bulletin de liaison de la FAFMRQ. Cet article met en lumière le rôle crucial qu'ont joué les femmes monoparentales au sein des groupes de défense des droits des personnes assistées sociales. Toujours dans le cadre du 50^e anniversaire de la Loi sur l'aide sociale, le Collectif et le Front commun des personnes assistées sociales ont invité les élusEs du gouvernement du Québec à souligner cet événement. Une motion a donc été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 29 novembre 2019. Un point de presse a aussi été tenu et un communiqué a été publié à cette occasion. Le Collectif a également tenue sa traditionnelle campagne de cartes de Noël en novembre et décembre 2019. Cette année, les cartes les cartes étaient signées par Élise Gravel et avaient pour thème « *la pauvreté, c'est toujours un casse-tête* ».

Des travaux de recherches se sont également poursuivis en cours d'année. La recherche intitulée « *Pourquoi les personnes assistées sociales dites "sans contraintes à l'emploi" ne travaillent-elles pas?* », menée en partenariat avec le Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS), a donné lieu, en mai 2020, à la publication d'un rapport de recherche. Le Collectif en avait présenté une synthèse lors de la rencontre de novembre 2019. Le rapport, en plus de présenter une analyse critique du système d'aide sociale, formule plusieurs recommandations en vue de l'améliorer. Des fiches portant sur 10 thématiques émanant de la recherche seront préparées et diffusées largement, dans une perspective d'éducation populaire. Par ailleurs, les travaux menés en collaboration avec TELUQ sur les représentations médiatiques des personnes assistées sociales se sont poursuivis. Rappelons que des associations membres de la FAFMRQ avaient été mises à contribution dans ce projet de recherche.

Le Collectif a également entrepris des réflexions en cours d'année, notamment en ce qui concerne son volet AVEC et le rôle de son Observatoire. Il a été décidé que ce dernier prendrait désormais le vocable de Collectif pour un Québec sans pauvreté - Recherche et fera intrinsèquement partie du Collectif.



Une page Facebook a été créée afin de diffuser les travaux du volet Recherche du Collectif et un onglet sera bientôt créé sur le site Web du Collectif. Plusieurs autres actions ont été menées en cours d'année, notamment dans le cadre de la campagne électorale fédérale tenue à l'automne 2019. Plus récemment, dans le cadre de la pandémie de covid-19, le Collectif a multiplié ses interventions pour réclamer une bonification des prestations et une aide financière d'urgence pour les personnes assistées sociales. La FAFMRQ a d'ailleurs appuyé cette démarche en co-signant une lettre transmise au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en mars 2020.

Le calendrier des activités du Collectif sera vraisemblablement un peu chamboulé par les restrictions imposées par la pandémie, mais la Fédération entend bien poursuivre son implication en 2020-2021.

1.1.3 Campagne 5-10-15

Le 7 octobre 2016 se tenait, à Montréal, le lancement de la Campagne 5-10-15, une campagne qui vise l'augmentation du salaire minimum à 15 \$/heure, mais revendique également deux mesures visant à améliorer les conditions de travail des personnes : le fait de connaître son horaire de travail au moins 5 jours à l'avance et le droit à 10 jours de congés payés, pour cause de maladie ou responsabilités familiales. La FAFMRQ s'est impliquée, dès les tous débuts de cette campagne, en participant à diverses actions.

Quelques actions ont encore été menées cette année dans le cadre de la Campagne 5-10-15, et, bien que la FAFMRQ ait été moins présente, nous avons quand-même assuré la diffusion des informations auprès de nos membres et dans les médias sociaux. En novembre 2019, une conférence de presse, présentant des témoignages percutants de la part de travailleuses, a été tenue par des groupes signataires de la Déclaration commune pour le salaire minimum à 15 \$ l'heure lancée en 2018. Rappelons que cette déclaration avait recueilli plus de 200 signatures d'organisations, dont la FAFMRQ. D'autres sorties médiatiques ont également eu lieu en décembre 2019, au moment de l'annonce de l'augmentation de 0,60 \$ prévue pour le 1^{er} mai 2020, portant le salaire minimum à 13,10 \$ l'heure. Bien sûr, les organisations membres de la Campagne 5-10-15 ont dénoncé cette trop faible augmentation et réitéré la nécessité de porter à 15 \$ le salaire minimum et ce, le plus rapidement possible. En mars 2020, la Campagne 5-10-15 a profité de la Journée internationale des droits des femmes pour dénoncer les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes, notamment au chapitre des revenus de travail. Trois vignettes ont donc été largement diffusées sur les médias sociaux, reprenant les revendications de la campagne 5-10-15: un salaire minimum à 15 \$ l'heure, 10 jours de congé payé pour maladie ou responsabilités familiales, un horaire de travail connu 5 jours à l'avance.

En avril et mai 2020, 5-10-15 a mené une autre campagne invitant la population à afficher sa solidarité envers les travailleuses et les travailleurs au salaire minimum. Sur le thème COVID-19 ou pas, il nous faut plus que ça!, quatre affiches à colorier ont été produites et diffusées via les médias sociaux afin de souligner la contribution essentielle des travailleuses et travailleurs à bas salaire pendant la crise et de rappeler les revendications de 5-10-15.

Dans l'année qui vient, les membres de la campagne 5-10-15 devront réfléchir aux prochaines actions et peut-être revoir certaines de leurs revendications, notamment le montant réclamé pour le salaire minimum. Rappelons que les organisations membres de la campagne sont : le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnelles du gouvernement du Québec (SPGQ).

1.1.4 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

La Marche mondiale des femmes est née en 2000 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec et à la suite de la « Marche du pain et des roses » de 1995. Tous les 5 ans depuis l'année 2000, les féministes du monde entier unissent leurs forces pour marcher ensemble avec l'objectif commun de construire un monde basé sur la Paix, la Justice, la Liberté et la Solidarité. Ce sera à nouveau le cas du 8 mars au 17 octobre 2020. Ainsi quatre éditions la marche mondiale des femmes ont eu lieu. Des millions de femmes à travers le monde ont marché contre la pauvreté et la violence lors de la première et la deuxième édition d'actions internationales, en 2000, et 2005. En 2010, la Marche mondiale des femmes a rallié quelque 4 500 groupes provenant de 150 pays et territoires différents. La 4^e année d'action internationale de la Marche mondiale, tenue en 2015, regroupait une cinquantaine de pays. La 5^e marche mondiale des femmes aura lieu en 2020.

Rappelons que depuis 2018, la CQMMF est un organisme incorporé en vertu de la 3^e partie de la loi des compagnies. La CQMMF a tenu 3 rencontres au cours de l'année 2019-2020, auxquelles la FAFMRQ a participé. Sous le thème « *Résistons pour vivre, Marchons pour transformer* », le 3 mars dernier, la CQMMF a dévoilé les cinq revendications devant les bureaux montréalais de la ministre responsable de la Condition féminine, Madame Isabelle Charest. Ces revendications sont le fruit d'un travail de consultation entamé en 2018 qui a sollicité l'ensemble des membres, soit plus d'une quarantaine d'organisations. Les revendications avancées pour cette édition demandent la reconnaissance de problèmes récurrents auxquels sont confrontées les femmes dans leur quotidien et de par le seul fait qu'elles sont nées femmes. Les cinq revendications concernent ou dénoncent, entre autres: les violences et agressions sexuelles envers les femmes des Premières Nations; la discrimination envers les femmes migrantes, immigrantes et racisées; la pauvreté; la reconnaissance de toutes formes de violences faites aux femmes et la justice climatique. Frappée comme tout le monde par l'arrivée de la pandémie en mars dernier, la CQMMF a interrompu certaines activités. À la suite d'une consultation auprès des membres, une assemblée générale spéciale virtuelle se tiendra le 9 juin prochain afin de revoir le plan d'action et décider de reporter le rassemblement national prévu le 17 octobre à Terrebonne, à une date indéterminée.

1.2 Politique familiale

1.2.1 Conciliation famille-travail-études

Coalition pour la conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ a pris part à la naissance, en 2013, d'une Coalition sur la conciliation famille-travail-études, composée des principales organisations syndicales québécoises et des organisations féministes, communautaires, populaires et étudiantes. Rappelons que la Coalition porte un projet solidaire pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études afin d'apporter une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée. La FAFMRQ agit comme porte-parole et assume la gestion financière. La Coalition a été encore très active au cours de l'année. En effet, elle s'est réunie à cinq reprises et les activités ont porté principalement sur l'adoption de la nouvelle plateforme ainsi que sur l'élaboration d'un plan d'action et de communication pour le lancement et la diffusion de cette plateforme. Le lancement était prévu le 15 mai, mais en raison de la pandémie il a été reporté à plus tard. De plus, en novembre dernier, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a, déposé le projet de loi 51— Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail. La Coalition en a profité pour saluer ce projet de loi, mais a tenu à souligner que des améliorations devront être apportées. Ruth Rose a accepté de rédiger le mémoire pour la Coalition et des groupes de femmes. Nous devions participer à la Commission parlementaire en mars dernier. Toutefois, en raison de la pandémie, la Commission a été annulée et reportée à une date ultérieure.

Par ailleurs, durant la pandémie la Coalition n'a pas chômé. En effet, elle a tenue deux rencontres spéciales virtuelles des membres et plusieurs rencontres du comité stratégique. La Coalition a donc saisi l'opportunité de la crise pour lancer un vaste questionnaire en ligne, entre les 14 et 23 avril, auprès des citoyens et citoyennes pour connaître leurs réalités et leurs défis à l'égard de la conciliation familles-travail-études. Les faits saillants et le rapport détaillé du questionnaire ont été dévoilés dans le cadre de la Journée internationale des familles, le 15 mai dernier. Plus de 600 personnes, provenant d'un peu partout à travers la province, ont exprimé leurs préoccupations et défis en termes de conciliation en période de COVID-19. Selon les personnes répondantes, plus du tiers d'entre elles n'ont pas bénéficié d'accompagnements afin de concilier le travail, la famille, les études et la proche aidance. Sans mesures structurantes offertes par leur employeur, ces dernières ont dû réorganiser complètement leur structure familiale à l'aide de mesures individuelles. De plus, la Coalition a fait des demandes de rencontres auprès des ministres concernés, notamment ceux de la Famille, du Travail, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour leur faire part des résultats du questionnaire et établir un canal de communication durable. Une rencontre téléphonique a eu lieu avec le ministre du Travail, M. Boulet, le 14 mai dernier et ce dernier s'est montré ouvert à considérer la conciliation famille-travail-études en temps de pandémie comme un enjeu majeur. Une rencontre avec le conseiller politique du ministre de la Famille a également eu lieu le 29 avril dernier. Plusieurs publications ont été publiées sur la page Facebook de la Coalition et sur son site Internet. Une rencontre devrait aussi se tenir avant l'été pour faire le bilan des actions ainsi que préparer les activités pour l'automne. Le rapport et les faits saillants sont disponibles sur le site Internet de la Coalition au : <https://ccfte.wordpress.com/>

1.2.2 Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse - Commission Laurent

À la suite du décès d'une fillette de 7 ans dans la région de Granby, en avril 2019, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse a été mise sur pied. Sous la présidence de Régine Laurent, cette commission a pour mandat d'examiner les dispositifs de protection de la jeunesse dans les différents réseaux d'intervention concernés, de manière à identifier les enjeux et obstacles et à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter. Des rencontres ont été prévues dans plusieurs régions du Québec à compter d'octobre 2019 et ce jusqu'en mai 2020. Malheureusement, l'avènement de la COVID-19 a obligé les responsables de la Commission à revoir le calendrier des audiences. Ainsi, celles prévues en mars et en avril ont dû être annulées. Elles ont toutefois repris à la fin mai 2020.

La FAFMRQ a fait parvenir un mémoire à la Commission en décembre 2019. Comme l'indique le titre du document « *Pour le droit des enfants de vivre sans pauvreté, sans préjugés et sans violence* », la Fédération y aborde la pauvreté qui frappe encore un trop grand nombre de familles monoparentales, particulièrement celles dirigées par une femme, ainsi que les préjugés dont elles sont souvent la cible. Le mémoire aborde également les iniquités en matière d'accès à la justice qui font en sorte que plusieurs familles sont mal représentées à la Chambre de la jeunesse. Il y est également question des dérives qui se produisent parfois autour du concept d'aliénation parentale et de l'usage qu'en font certains auteurs de violence conjugale post-séparation pour conserver un lien de contrôle coercitif sur la mère de leurs enfants. Finalement, le mémoire de la FAFMRQ a été l'occasion de saluer le travail essentiel réalisé sur le terrain par ses organismes membres et de réitérer l'importance, pour les services sociaux et la protection de la jeunesse, de reconnaître leur expertise et de travailler en collaboration.

Plusieurs membres de la FAFMRQ ont participé à des forums ou à des audiences tenues par la Commission. Lors de l'envoi de son mémoire, la Fédération avait signifié son désir d'être entendue devant les commissaires. La Commission a terminé, le 28 mai dernier, la cueillette d'informations qu'elle a menée à travers le Québec. Son rapport, dont le dépôt est prévu le 30 novembre prochain, proposera des avenues pour remédier aux lacunes et aux problèmes criants de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

1.2.3 Réforme du droit de la famille

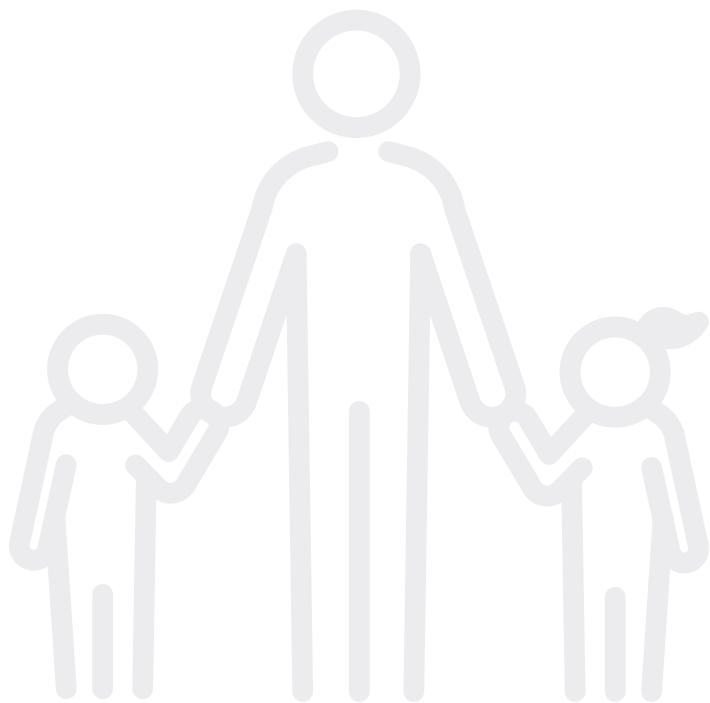
Rappelons que le droit de la famille n'a pas été révisé depuis plus de 30 ans. La famille a pourtant changé et la FAFMRQ réclame depuis longtemps du gouvernement qu'il agisse en proposant des changements législatifs pour reconnaître les conjoints de fait dans le Code civil. Lors du discours du trône du 28 novembre 2018, M. Legault s'est formellement engagé à amorcer le processus de réforme du droit de la famille. À la suite de la consultation publique qu'elle a tenue au printemps 2019, la ministre de la Justice, Sonia Lebel, a annoncé son intention de déposer deux projets de loi, le premier portant sur la filiation des enfants dont le dépôt était initialement envisagé au cours de l'année, le second, relatif à la conjugalité, inclurait notamment la question du droit des parents en union de fait, sans échéancier précis.



La FAFMRQ avait présenté un mémoire et participé à cette consultation à Montréal le 6 mai 2019. Ce dossier n'a pas été très actif au cours de l'année puisque nous attendions avec impatience le dépôt du projet de loi sur la conjugalité. En espérant, qu'en raison de la crise de la pandémie ce projet de réforme tant attendu ne soit pas reporté trop loin.

1.2.3.1 Aliénation parentale et violence conjugale post-séparation

Depuis quelques années, le concept d'aliénation parentale prend de plus en plus de place dans l'espace public. Pourtant, les travaux à l'origine du "syndrome d'aliénation parentale" sont passablement controversés et plusieurs remettent en doute le recours trop fréquent à ce concept. En 2018, la FAFMRQ avait participé au Forum « *L'aliénation parentale: une menace pour les femmes et les féministes?* » à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Dès lors, la Fédération s'est intéressée vivement au phénomène de plus en plus répandu de fausses allégations d'aliénation parentale de la part d'ex-conjoints violents au moment d'un litige concernant la garde d'enfants en contexte de séparation. En janvier 2020, la FAFMRQ a reçu une invitation du cabinet de la ministre de la Justice afin d'échanger sur les enjeux entourant l'aliénation parentale. C'est donc le 22 janvier que la directrice générale de la Fédération et l'agente de recherche et de communication sont allées rencontrer Madame Caroline Thibault-Gervais, conseillère politique au cabinet de la ministre Sonia Lebel. Ces échanges ont permis de faire part de nos inquiétudes concernant les difficultés rencontrées par plusieurs mères accusées faussement d'aliénation parentale par un ex-conjoint violent. Cette rencontre a également été l'occasion de fournir de la documentation à la conseillère politique qui, par ailleurs, a fait preuve d'une grande écoute et d'une grande ouverture concernant nos préoccupations quant à l'aliénation parentale et à la violence post-séparation. La Fédération assurera un suivi de ce dossier dans les prochains mois.



AXE 2. MOBILISATION ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ.
Développer des outils d'éducation populaire et soutenir les membres.

2.1 Reconnaissance et financement

2.1.1 Campagne #Engagez-vous pour le communautaire

Créée à l'initiative du RQ-ACA, cette campagne de mobilisation réunit l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome (ACA) et réclame du gouvernement une augmentation substantielle du financement des organismes d'ACA, le respect de leur autonomie ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

Concrètement la campagne revendique :

- l'augmentation du financement à la mission à un niveau suffisant et l'indexation annuelle des subventions selon la hausse des coûts de fonctionnement (460 millions par année);
- le respect de l'autonomie des organismes;
- la réalisation de la justice sociale et le respect des droits.

La Campagne #Engagez-vous pour le communautaire a été menée de façon moins intensive en 2019-2020. En effet, à l'approche de la consultation sur le futur Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), c'est la concertation en prévision des rédactions de mémoires qui a mobilisé la plus grande part des énergies du mouvement de l'action communautaire autonome. De son côté, la FAFMRQ s'est assurée de faire suivre l'ensemble des informations relatives à la campagne, mais il lui a été impossible de s'impliquer davantage, en raison notamment d'un manque de ressources et de disponibilité. La première action de la Campagne, à l'automne 2019, a été d'inviter les groupes à renouveler formellement leur adhésion, ce à quoi la FAFMRQ a répondu positivement, sans hésiter. En décembre 2019, le comité de coordination nationale de la Campagne a ensuite déposé un mémoire dans le cadre des consultations sur le PAGAC. En janvier 2020, à la suite d'une rencontre du comité de coordination national avec l'attaché politique du ministre des Finances, un Avis pré-budgétaire a été déposé au nom de la Campagne #Engagez-vous.

C'est le 3 février 2020, dans le cadre d'une conférence de presse à Montréal, où plus de 35 organisations étaient présentes (dont la FAFMRQ), que le coup d'une nouvelle phase a été donné. On a profité de l'occasion pour revendiquer un réinvestissement, dans le prochain budget du Québec, afin de contrer l'appauvrissement des populations et des organismes qui les accueillent. Finalement, du 14 février au 16 mars, des actions régionales de sensibilisation ont été menées auprès des députés où les groupes étaient invités à déposer leur rapport d'activités, le mémoire de la Campagne sur le PAGAC, à tenir des points de presse et des rencontres avec leur député.e. provincial.e, etc. La Campagne #Engagez-vous a toutefois dû mettre ses actions en veilleuse en raison de la pandémie de Covid-19. Une rencontre a eu lieu à la mi-mai, pour sonder le terrain. Tous les groupes présents ont souligné l'importance de poursuivre la Campagne et la pertinence des revendications.

Par contre, il n'y a pas eu de consensus sur les moyens à prendre et plusieurs ont dit craindre l'épuisement des troupes à l'automne. La réflexion est donc toujours en cours pour savoir comment reprendre la campagne.

2.1.2 La Table des partenaires des OCF/MFA et suivi MFA dans le contexte de pandémie

Rappelons que la Table des partenaires des OCF, dont le mandat est de s'assurer d'une communication continue sur les besoins de soutien financier des OCF et de proposer des moyens d'accroître la reconnaissance de l'action communautaire autonome famille, est composée de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) de la FAFMRQ et de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ). Du côté gouvernemental, c'est la Direction des politiques familiales et la Direction des opérations qui sont représentées. La dernière rencontre de la Table remonte au 19 mai 2018. Lors de sa nomination, le ministre de la Famille avait mentionné qu'il avait l'intention de revoir les lieux de consultation ainsi que leur composition, dont la Table des partenaires. Le ministre avait aussi comme objectif de revoir le cadre financier dans lequel les OCF sont financés depuis plusieurs années. Le cabinet du ministre, ainsi que les représentants du ministère nous ont indiqué que des travaux étaient en cours et que nous devions, au cours de l'année, être convoqués et consultés à cet effet. Toutefois, en raison de la pandémie, ces travaux ont été interrompus. Par ailleurs, dans le cadre des consultations prébudgétaires nous avons présenté au ministre des Finances et de la Famille un mémoire sur le portrait et les besoins financiers de nos membres. En effet, le 24 janvier dernier, Marie-Suzie Weche, la présidente et Sylvie Lévesque, la directrice générale, ont rencontré le ministre de la Famille ainsi que son chef de cabinet et son conseiller politique. Cette rencontre visait à ce que le ministre puisse saisir la spécificité de nos organismes membres ainsi que leurs besoins à l'égard du financement. Le ministre s'est montré ouvert, ainsi que son équipe. Nous avons réitéré que la porte d'entrée pour les familles qui sont rejoints par nos organismes membres c'est la rupture et qu'il y a une distinction à faire, notamment avec la mission et les activités des maisons de la famille. Lors du dépôt du budget de mars 2020, une hausse annuelle de soutien financier accordé aux OCF de 9 millions était prévue. Cette somme représentait environ 35 000 \$ par organisme. La FAFMRQ était présente au huis clos et a salué l'effort, mais aurait souhaité davantage, considérant qu'un organisme offrant une gamme complète de services aux familles a besoin de 285 000 \$ pour fonctionner, alors que leur moyenne de financement est de 70 000. Nous avons aussi tenu des rencontres avec l'Association des haltes garderies communautaires ainsi que la FQOCF sur les dossiers de reconnaissance ainsi que sur les enjeux Famille.

Par ailleurs, le 24 avril dernier, dans le cadre de la pandémie, le ministre de la Famille a annoncé un fonds d'urgence de 5 millions aux OCF, ce qui représente environ 16 000 \$ par organisme communautaire Famille (OCF). Toutefois, les dépenses admissibles devaient se limiter à la période du 1er mai au 31 août 2020. De plus, dans le cadre de la mise à jour économique prévue pour le 19 juin, la FAFMRQ a rédigé une lettre ouverte aux journaux qui a été publiée dans le journal le Soleil, pour reconnaître enfin l'apport inestimable des organismes dans la vie de milliers de familles au Québec, avant, pendant et après la pandémie! Nous comptons, au cours de la prochaine année, relancer le ministère de la Famille afin de poursuivre notre travail de représentation.

2.2 Rencontre nationale et AGA (juin 2019)

Assemblée générale annuelle

Des luttes et des gains!

C'est sous ce thème que les membres de la Fédération se sont réuni(e)s, les 7 et 8 juin 2019, à Drummondville, pour participer à la 45^e Assemblée générale annuelle et à la Rencontre nationale. Cette année, nous avions inversé les deux évènements. C'est donc avec l'AGA que nous avons entamé ces deux journées de travail. Vingt-cinq personnes déléguées étaient présentes, (19 travailleuses, 3 bénévoles et 3 observatrices) provenant de quatorze associations membres. Le soleil était au rendez-vous... tout était prêt pour commencer!

Comme d'habitude, nous avons opté pour un résumé Powerpoint du rapport annuel agrémenté de multiples photos des nombreuses mobilisations et participations des membres et de l'équipe de travail.

Nous n'avons pas manqué également de souligner le travail sur le CA de Madame Sonia Tremblay, de l'Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine qui a su avec efficacité et compétence, remplacer Mira Tremblay-Laprise durant son congé de maternité. Nous avons également souligné la contribution de Mesdames Carole Girouard, de l'Entraide pour les familles monoparentales et recomposées du Suroît, Milène Baillargeon-Faucher, et Marie-Soleil Pelletier, de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe.

Encore une fois, les membres présent(e)s ont souligné l'important travail effectué par l'équipe en place et en ont profité pour dire au revoir à Laurence Lagourde qui a décidé de relever de nouveaux défis après 9 ans à la FAFMRQ comme agente de liaison et de mobilisation.

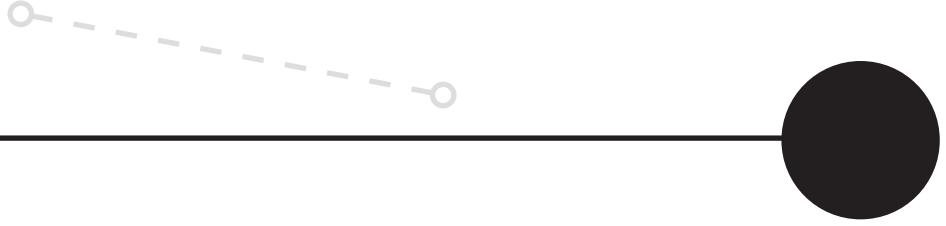
Un nouveau conseil d'administration 2019-2020

Nous sommes passés ensuite à l'élection des membres du conseil d'administration. Il y avait trois postes à combler et nous avions reçu trois candidatures. Elles ont donc été élues par acclamation. Le CA cette année était donc composé de : Marie-Suzie Weche, du Centre haïtien d'Action familiale (présidente), Mira Tremblay-Laprise, de l'Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine (vice-présidente), Luc Albert de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Otaouais (trésorier), Isabelle Couture, du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu- Bonjour Soleil (secrétaire), Mélanie Miranda de l'Escale Famille Le Triolet (administratrice), Naïma Boukhatem de la Petite maison de la Miséricorde (administratrice) et Hélène Grondin, de l'Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe (administratrice).

Rencontre nationale: le vendredi, 7 juin 2019

Panel sur la violence post-séparation

En première partie de la Rencontre nationale, les membres ont pu entendre trois panélistes sur un phénomène qui affecte de plus en plus de familles qui fréquentent les organismes membres de la FAFMRQ: la violence post-séparation. Ksenia Burobina, doctorante en sociologie de l'Université de Montréal, ainsi que Gaëlle Fedida et Chloé Derache, de l'Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour



femmes et enfants victimes de violence conjugale, ont abordé divers aspects de ce fléau. Ksenia Burobina a d'abord présenté divers aspects de la violence conjugale, comment celle-ci peut perdurer au-delà de la rupture et se manifester, notamment autour de la coparentalité. Par la suite, Gaëlle Fedida et Chloé Deraiche ont présenté leur organisme et le travail effectué au quotidien auprès de femmes et d'enfants victimes de violence conjugale. À la suite de ces présentations, des échanges avec les membres de la FAFMRQ ont permis de mieux connaître la réalité vécue sur le terrain par les organismes qui accueillent des familles monoparentales et recomposées. La permanence a annoncé la mise sur pied, à la suite à l'initiative d'une association membre, d'un tout nouveau comité de travail sur la violence post-séparation. Dès lors, plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt à faire partie de ce comité. Le début des travaux a toutefois été retardé, compte tenu d'une vacance au poste de responsable de la vie associative jusqu'au début décembre 2019 et par la suite, en raison de la pandémie de Covid-19. Toutefois, des échanges sur la violence post-séparation ont eu lieu avec les membres lors de la Rencontre nationale de mars 2020 et les organismes ont encore une fois manifesté leur intérêt à ce que la FAFMRQ et ses membres travaillent sur ces enjeux.

Enjeux et défis du travail dans le communautaire

Mylene Fauvel, du Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS) et Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication de la FAFMRQ, ont présenté les premiers résultats d'une recherche menée depuis 2018 auprès de travailleuses et travailleurs d'organismes communautaires autonomes issu·e·s de trois secteurs d'activités (famille, santé et services sociaux et défense collective des droits) provenant de trois régions du Québec (Montréal, Montérégie et Saguenay - Lac-Saint-Jean). Rappelons que la FAFMRQ est l'un des partenaires communautaires de cette recherche financée par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), aux côtés du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), de l'organisme Au bas de l'échelle et du Comité sectoriel de la main-d'oeuvre en économie sociale et en action communautaire (CSMO-ESAC). Ce que les données préliminaires présentées aux membres de la Fédération ont permis de mettre en lumière, c'est que les personnes qui travaillent dans les organismes communautaires vivent souvent une importante précarité, tant financière qu'au niveau des conditions de travail.

La présentation des premiers résultats a été suivie d'échanges sur la construction et la consolidation d'équipes dans les organismes membres de la FAFMRQ. Les participant·e·s étaient notamment invité·e·s à se questionner sur les enjeux de recrutement et de rétention du personnel au sein de leur organisation et aux moyens à mettre en place pour tenter d'y remédier. Bien sûr, le manque de financement a été évoqué à maintes reprises par les personnes présentes comme un frein majeur à l'amélioration des conditions de travail dans le communautaire. Mais, au-delà des questions d'argent, comment offrir de meilleures conditions de travail aux personnes qui travaillent au sein des organismes membres de la FAFMRQ? Les participant·e·s ont également manifesté leur intérêt à ce qu'un outil d'éducation populaire soit produit, s'inspirant des résultats de l'étude, afin de sensibiliser les conseils d'administration des organismes à l'importance d'améliorer les conditions de travail dans le communautaire.

Karaoké

Après le souper, les participant·e·s étaient convié·e·s à une activité ludique visant à renforcer les liens de solidarité entre les membres de la FAFMRQ. La permanence de la FAFMRQ leur proposait une séance de Karaoké qui s'est avérée très populaire. Les personnes étaient invitées à faire des demandes spéciales et, à l'aide d'un logiciel, les paroles des chansons demandées étaient projetées sur un écran et chantées par une ou plusieurs personnes. Or, il s'avère que plusieurs des participant·e·s étaient très doué·e·s musicalement. Le Karaoké a été un franc succès auprès des participant.e.s qui ont fait connaître leur souhait que l'expérience soit répétée lors d'une future occasion.

Planification stratégique: Regard collectif sur le passé, le présent et le futur de la FAFMRQ

La seconde journée de la Rencontre nationale a donné lieu à des travaux, en plénière et en ateliers, sur la démarche de planification stratégique entreprise à l'hiver 2019 par la FAFMRQ et ses membres. Animée par Germaine Chevrier, consultante indépendante, cette activité a permis de cheminer encore dans le processus entamé depuis quelques mois par les membres du comité d'encadrement.

2.3 Rencontre nationale des 12, 13 et 14 mars 2020

Difficile de dissocier la rencontre nationale de mars 2020 et le début des mesures d'urgence entourant la COVID-19. Pourtant, c'est quatre travailleuses heureuses et peut-être un brin naïves qui prenaient la route de Montréal vers Drummondville le 12 mars vers midi. Notre nouvelle était particulièrement fébrile de participer à sa première rencontre en tant que responsable de la vie associative et de l'éducation populaire.

Jeudi 12 mars 2020 -

Formation « On se sépare... mais pas de nos enfants! »

C'est donc le sourire aux lèvres que nous avons accueilli les premiers membres venus assister à la formation sur le cahier d'animation « On se sépare... mais pas de nos enfants! ». Dans l'objectif d'aider les membres qui ont obtenu leur cartable au courant de l'année à se l'approprier dans les meilleures conditions, une demi-journée de formation a été consacrée au cahier d'animation. Une vingtaine de personnes intervenantes auprès des familles étaient des nôtres. Elles représentaient treize de nos organismes membres, dont cinq groupes qui étaient déjà présents lors de la formation/lancement du mois d'avril 2019. L'activité a été animée par Lama Boughaba, notre agente de formation, et Sylvie Lévesque, notre directrice générale pour les parties sur la FAFMRQ. À la sortie de l'atelier, les participant.e.s étaient très satisfait.e.s de ce début de rencontre.

Vendredi, 13 mars 2020 -

Valeurs et approches de la FAFMRQ dans le cadre de la Planification stratégique

Le lendemain, nous avons rapidement senti que la journée ne se passerait probablement pas exactement comme planifiée. Dès le déjeuner, quelques participant.e.s ont dû quitter ou annuler leur présence à cause de la fermeture des écoles. Qu'à celà ne tienne, l'énergique Germaine Chevrier, notre consultante pour notre plan stratégique, et Sylvie Lévesque, notre solide directrice, ont entamé l'atelier pour compléter la réflexion entourant le plan stratégique. Malgré les notifications sur nos cellulaires qui nous ramenaient sans cesse à la réalité, les membres ont tout de même accompli un travail considérable et essentiel: épurer et mettre à jour le libellé de nos valeurs et de nos approches.

Ateliers

Par la suite, avant de poursuivre notre journée, nous avons pris le temps de débriefer et de sonder les intentions des participant.e.s. Tout le monde souhaitait rester pour l'après-midi, mais plusieurs quittaient par la suite. Nous avons donc pu enchaîner avec les deux groupes de discussion. Une partie des membres a réfléchi sur « Comment positionner stratégiquement les groupes de familles monoparentales et recomposées? », alors que l'autre partie des membres s'est demandé « Quels rôles peuvent jouer la FAFMRQ et ses membres dans la problématique de la violence post-séparation? ».

Stratégies de protection ou aliénation parentale?

Ensuite, les membres se sont regroupés en plénière pour assister à la conférence (virtuelle) « Stratégies de protection ou aliénation parentale? » de Simon Lapierre. Dans sa présentation, le professeur de l'Université d'Ottawa a démythifié l'aliénation parentale, expliquant que l'application de ce concept est, contrairement à la croyance populaire, beaucoup moins répandue. De plus, Simon Lapierre a exposé les liens trop fréquents entre les accusations d'aliénation parentale et la violence conjugale post-séparation. La conférence s'est terminée par des échanges avec les membres qui avaient plusieurs questions.

Samedi 14 mars 2020 - Activité annulée

Malheureusement, l'activité du Collectif pour un Québec sans pauvreté, [R]ASSEMBLONS un Québec riche de tout son monde, prévue pour le samedi matin, a dû être annulée.

Malgré tous ces chamboulements, 35 délégué.e.s provenant de 19 associations ont participé à la rencontre nationale de mars 2020.

2.4 Soutien aux membres

Si dans la première partie de notre mission on retrouve la défense des droits et des intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et la représentation politique des membres, la deuxième partie met l'emphasis sur le soutien aux membres par diverses activités de formation et d'information.

Que ce soit de façon formelle ou informelle, le soutien aux membres représente une partie importante du travail au sein de la Fédération et demeure au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe communautaire. Plusieurs groupes-membres ont fait appel à nous à différentes périodes de l'année.

L'équipe de la permanence a vaillamment réussi à maintenir ce volet essentiel en l'absence, de juillet à décembre, d'une ressource dédiée à ce mandat. L'arrivée en décembre 2019, de Marie-Pier Riendeau au poste de responsable de la vie associative et de l'éducation populaire a permis de prendre le relais auprès des membres. L'équipe est donc de nouveau complète et accorde toujours une grande importance aux besoins des membres. N'hésitez surtout pas à nous solliciter.

Aussi, parce que nous souhaitons demeurer proches du terrain, cette année encore nous avons invité nos membres à plusieurs reprises à nous alimenter sur différents dossiers en lien avec la monoparentalité et la recomposition familiale. Encore une fois, vous avez été nombreux-ses à y répondre et nous vous en remercions !

Garder contact en temps de pandémie

Ce printemps, nous avons tenu cinq rencontres virtuelles avec les membres. Lors de ces rencontres nous avons pu faire une mise à jour de la situation dans les groupes, discuter sur les réalités vécues par les familles, échanger sur le déconfinement à venir et sur les expériences des associations qui avaient repris le travail en présentiel, sonder les besoins des groupes, ... De plus, toute une rencontre a été dédiée à des discussions entourant le financement d'urgence. Alors qu'une autre de ces rencontres avait pour thème l'accès à la justice. Lors de cette rencontre, nous avons en effet accueilli, dans un premier temps, Justice Pro Bono pour nous présenter son projet *Porte 33*, puis, dans un deuxième temps, Juripop pour son volet sur la violence conjugale et post-séparation. De futures collaborations seront à poursuivre avec ces deux groupes.

En tant de pandémie, le virtuel a été privilégié pour garder contact avec les membres, mais force est d'admettre que nous pourrions peut-être garder cette habitude de se voir virtuellement entre les rendez-vous en présentiel que sont les AGA et les rencontres nationales.

2.4.1 Cahier d'animation: On se sépare... mais pas de nos enfants !

Lors des deux journées de formation/lancement du cahier d'animation « On se sépare... mais pas de nos enfants! » au mois d'avril 2019, la vingtaine d'organismes membres présents ont eu l'opportunité de se le procurer et de se l'approprier. Afin d'assurer la continuité de nos efforts communs, notre objectif cette année a été d'encourager et de soutenir ces membres à diffuser le cartable au sein de leurs organisations et d'en faire bénéficier leurs parents participants. Dès l'automne dernier, tous ces organismes présents ont été sondés quant à leur utilisation du cartable, leurs besoins en soutien et la diffusion des ateliers auprès de leurs parents participants.

La quasi-totalité (20) des vingt-et-un membres sondés a consulté le cahier d'animation lors d'interventions individuelles ou de groupe. Le quart avait déjà dispensé au moins un atelier à ses parents participants et comptait poursuivi la belle expérience. En ce qui concerne les groupes restants, des ateliers ont été programmés au 31 mars 2020 (hélas, un bon nombre d'entre eux ont dû être annulés à cause du confinement soudain).

En produisant ce cahier d'animation, la Fédération visait à fournir une base commune à ses associations membres et à d'autres organisations qui agissent auprès des familles monoparentales et recomposées sur l'ensemble du territoire québécois, permettant d'uniformiser la réponse aux besoins des parents qui vivent la séparation et la recomposition familiale. Dans cette perspective, nos efforts, cette année, se sont également concentrés sur la diffusion du cartable auprès du restant de nos membres et d'autres organismes Famille.

Grâce à un suivi soutenu, la totalité de nos membres a finalement obtenu un cartable durant l'année. Deux autres se sont procurés un second exemplaire. De plus, un organisme non-membre en a fait l'acquisition et a bénéficié d'une formation de trois heures d'appropriation du cahier d'animation et de ses différents modules. Le confinement, qui a bouleversé le quotidien et les priorités des organismes, de leurs équipes et des parents, a certes ralenti cet élan qui devrait reprendre sa vitesse de croisière, à l'automne prochain.

Lors de la Rencontre nationale de mars 2020, une demi-journée de formation a été consacrée aux membres qui ont obtenu leur cartable au courant de l'année. Une version numérique, préliminaire, de la formation a également été mise en ligne dans la zone « membres » de notre site Internet, et ce, en attendant la refonte de ce dernier l'an prochain.

AXE 3. RECHERCHE PARTICIPATIVE ET PARTENARIAT

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

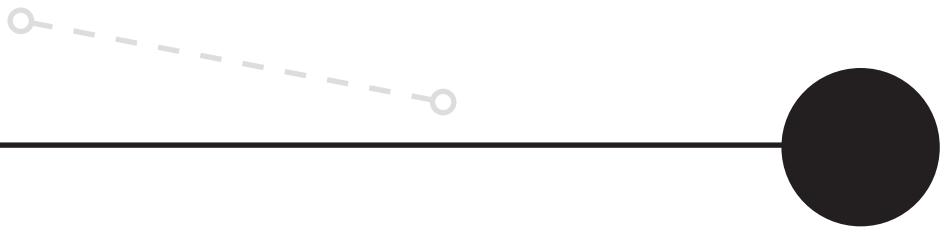
3.1 Partenariat Séparation parentale, recomposition familiale : Enquête longitudinale auprès des familles séparées et recomposées du Québec

Ce nouveau partenariat a débuté en avril 2016 et se terminera le 31 mars 2023. Cette année, la FAFMRQ a été encore une fois aux premières loges de cet ambitieux projet, puisque la directrice générale a agi à titre de co-directrice communautaire au côté de Marie-Christine Saint-Jacques, co-directrice scientifique. Cette enquête longitudinale, c'est-à-dire qu'elle cherche à comprendre comment la situation des personnes interrogées va évoluer dans le temps (en 2018, en 2020 et en 2022), vise à mieux comprendre comment les parents québécois et leurs enfants vivent la séparation et, le cas échéant, la vie avec un nouveau partenaire. Elle vise aussi à mieux connaître l'utilisation que font les parents séparés des services qui s'adressent à eux et les enjeux sur le plan du droit et des politiques publiques. On mesure le point de vue des adultes, des parents sur plusieurs années.

La dernière année a été une année charnière au chapitre de l'enquête. En effet, la collecte des données du temps 1 s'est terminée en octobre 2019. L'analyse des données du temps 1 a donc été au cœur des travaux tout au long de l'année. L'objectif de cette 1^{re} vague d'analyses consiste à dresser un portrait de la situation des parents séparés et recomposés du Québec. Plusieurs rencontres des divers comités d'axes et du comité d'orientation se sont tenues. De plus, le 11 décembre dernier le partenariat a tenu sa 9^e journée annuelle en visio-conférence. Deux projets ont été mis en route : l'organisation d'un colloque international et interdisciplinaire et la production d'un ouvrage collectif Le colloque a été reporté en 2022 en raison de la pandémie. La FAFMRQ est impliquée dans plusieurs chapitres du livre et au comité éditorial. Le livre projeté veut porter un regard interdisciplinaire sur les différents enjeux examinés dans le cadre de l'enquête. Les chapitres proposés permettent de regrouper l'expertise des chercheurs, des partenaires et des étudiants.

Nous avons également, au cours de l'année, diffusé l'Infolettre du Partenariat auprès de nos membres afin de les tenir informés du projet. De plus, le visuel du site du partenariat a également été retravaillé afin d'avoir une facture plus contemporaine et calquée sur celle de l'Enquête. Le site conserve la même adresse : www.arucfamille.ulaval.ca

Pour la prochaine année, le démarrage du 2^e temps de collecte va nous occuper pas mal ainsi que les analyses du temps 1 et la rédaction du Collectif. Nous souhaitons également démarrer une 2^e enquête qualitative, possiblement sur les modes de cohabitation des couples en famille recomposée.



3.2 Partenariat Familles en mouvance - Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques

Ce partenariat de recherche, où siège la FAFMRQ réunit une dizaine de chercheurEs et une dizaine de collaboratrices et collaborateurs issuEs de plusieurs universités et spécialiséEs dans différentes disciplines, quatre partenaires des milieux communautaires et quatre partenaires des milieux gouvernementaux. Ce partenariat s'articule aujourd'hui autour de trois axes:

- 1) Pluralité normative entourant les liens conjugaux;
- 2) Pluralité normative entourant les liens de filiation;
- 3) Enjeux normatifs en lien avec les solidarités, la protection et la participation sociale.

En plus de siéger au conseil des partenaires, la FAFMRQ siège sur les comités d'axe 1 et 3. Les comités d'axe ont pour mandat d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert liées aux travaux de l'axe. Ils sont tripartites, réunissant des chercheurs, des représentants des partenaires communautaires et des représentants des partenaires gouvernementaux. La programmation scientifique actuelle du partenariat (2018-2022) poursuit les réflexions entamées lors de la dernière programmation sur les transformations de la famille et de son environnement, qui témoignent de modifications profondes dans l'organisation sociale et symbolique de la parenté.

En cours d'année, plusieurs rencontres ont eu lieu, ainsi que des événements ouverts au public. Afin de souligner ses 25 années d'existence, le Partenariat a tenu un colloque intitulé « *25 ans de recherche partenariale sur les familles au Québec: bilan et perspectives* ». L'événement se tenait le 15 novembre 2019, à Montréal, et réunissait un bon nombre de conférencières et conférenciers de divers horizons. La directrice générale de la FAFMRQ, en plus de participer à la conférence d'ouverture du colloque, co-anima l'atelier « *Amour et argent: un enjeu d'actualité depuis 15 ans* » ainsi qu'un atelier sur la pluriparentalité.

3.2.1 Pluralité normative entourant les liens conjugaux (Axe 1)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui se concentre sur les enjeux sociaux entourant les transformations et la multiplication des formes de la conjugalité. Au cœur de ces questions se trouvent les négociations conjugales autour d'enjeux aussi divers que le choix de l'union, les liens économiques entre conjoints, la conciliation famille-travail-études, la rupture et ses conséquences sur les membres de la famille. Quelles sont les contraintes qui limitent ces négociations et les possibilités réelles de faire des choix et pour quels individus et quelles familles?

Peu d'activités de l'axe 1 se sont matérialisées en 2019-2020. Il faut dire qu'une grande part des énergies du Partenariat a été mobilisée autour de l'organisation et de la tenue du colloque visant à souligner son 25^e anniversaire. Toutefois, une réunion du comité d'axe a eu lieu le 21 mai 2020, en mode zoom en raison des mesures de confinement. Cette rencontre a notamment permis aux membres du comité d'échanger sur leurs recherches en cours et de discuter de la programmation scientifique de l'axe 1. Les membres ont également discuté d'une proposition de création d'un statut de "membre étudiant" au sein du partenariat, proposition qui a été accueillie favorablement.

3.2.2 Les fiches sur les politiques familiales (Axe 3)

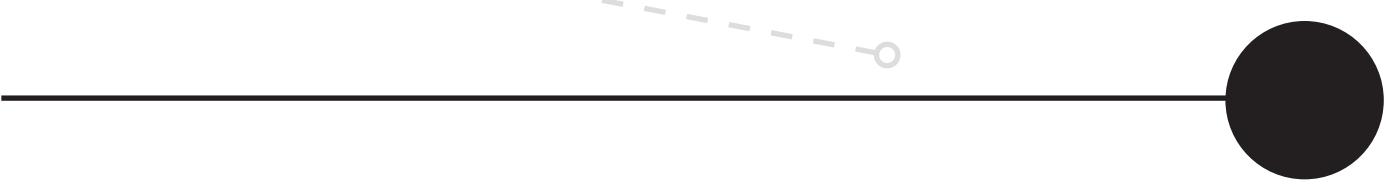
La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui a notamment pour tâche la mise à jour des fiches « *Agir sur les politiques familiales* » publiées en 2005. On s'accorde sur la pertinence de réactualiser l'outil de 2005 : mettre à jour certaines fiches et en ajouter d'autres ainsi que la production d'outils pour leur diffusion. Cette année, le comité d'axe sur les politiques familiales a tenu seulement deux rencontres puisque les travaux ont été principalement consacré à la rédaction finale et à la mise en page des fiches. En raison de la pandémie la diffusion a été repoussée à l'automne 2020.

3.3 Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

Depuis 2011, la FAFMRQ est partenaire du Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). L'objectif de ce groupe de recherche est « *de contribuer au renouvellement des théories des mouvements sociaux, du syndicalisme et de la représentation collective à partir des luttes menées par des travailleurs et travailleuses pauvres* ». La programmation s'articule en trois axes. Le premier axe est centré sur l'articulation de l'action publique, les politiques et législations en matière d'emploi et de protection sociale et leurs effets sur la protection et la précarisation des travailleurs et travailleuses pauvres. Le second axe soulève l'enjeu de la division sexuelle du travail et la réorganisation des marchés formels et informels du travail. Le troisième axe est dédié aux actions collectives et mobilisations des travailleurs et travailleuses pauvres.

En 2019-2020, la FAFMRQ a encore participé à quelques-unes des activités du GIREPS. Le 18 décembre 2019, l'agente de recherche et de communication de la Fédération a participé à une rencontre sur la recherche partenariale et les pratiques réflexives. Organisée avec l'aide de Relais-Femmes, cette activité visait à effectuer un retour sur les deux projets de recherche partenariale que le GIREPS a mené au cours des deux dernières années: celui sur le rapport au travail et les barrières à l'emploi des personnes assistées sociales et les membres de l'équipe dont le projet de recherche traite des conditions d'emploi et des pratiques de gestion au sein de l'action communautaire autonome. Suite à cette demi-journée, une courte vidéo a été produite à des fins de vulgarisation et de partage des connaissances.

Mais l'activité du GIREPS qui a demandé le plus d'implication de la part de la FAFMRQ est encore une fois le projet de recherche sur les conditions de travail dans les organismes d'action communautaire autonome. Ce projet de recherche, qui a obtenu un financement du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), vise à documenter la précarisation des conditions de travail et les pratiques de gestion du travail dans les organismes d'ACA. Si l'année dernière avait donné lieu à des entrevues individuelles (avec des travailleuses/travailleurs) et des entrevues de groupes avec des personnes occupant des postes de gestion (coordination ou direction générale), cette année a principalement consisté à procéder à l'analyse des données. Une présentation a été donnée devant les membres de la Fédération, dans le cadre de la rencontre nationale de juin 2019.



En 2020, un article découlant de cette recherche a été publié dans un ouvrage collectif intitulé *Le travail à l'épreuve des nouvelles temporalités*. Mylene Fauvel et Yanick Noiseux y signaient l'article intitulé « *Le mouvement communautaire autonome et les conditions de travail: Entre précarité et contrôle des temps de travail* ».

Rappelons que cette recherche est effectuée en partenariat et regroupe des chercheur.e.s du GIREPS, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire et Au Bas de l'Échelle. Le projet en est à l'étape de production du Rapport final, qui était toujours en cours de rédaction au moment d'écrire ces lignes. La réalisation et la diffusion de divers outils de sensibilisation et d'éducation populaire sont également prévues dans le cadre de ce projet de recherche.



AXE 4. VISIBILITÉ ET PROMOTION

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

4.1 Membership

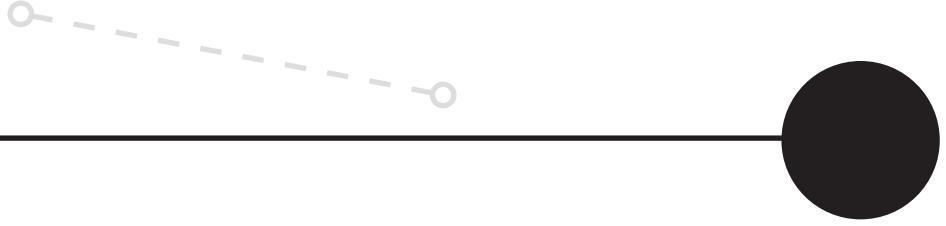
Au 31 mars 2020, la Fédération comptait trente-six (36) membres, dont vingt-neuf (29) membres actifs et sept (7) membres associés.

Dans la dernière année, nous avons accueilli deux nouveaux groupes parmi nos membres. D'abord, en octobre 2019, c'est l'organisme Mères avec pouvoir (MAP), de Montréal, qui s'est joint à nous comme membre associé. MAP a pour mission de favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle de jeunes mères à faible revenu qui ont des enfants entre 0 et 5 ans. Son programme inclut des logements subventionnés, des places en CPE et une équipe d'intervention pour accompagner les femmes dans leurs projets de vie socioprofessionnels. Puis, en avril 2020, le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM) est devenu membre associé de la FAFMRQ. La mission du ROCFM est de regrouper, soutenir et représenter les organismes communautaires Famille de Montréal. Le ROCFM regroupe 40 membres, parmi lesquels quelques-uns sont aussi membres de la FAFMRQ.

4.2 Bulletin de liaison

Depuis le dernier rapport d'activités, deux numéros du Bulletin de liaison de la FAFMRQ ont été publiés. La diffusion du Bulletin se fait en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1 000 adresses électroniques. Les sujets abordés dans cette publication portent toujours sur les familles monoparentales et recomposées, ainsi que sur l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. Au moment de la publication d'un nouveau numéro, seuls certains articles du Bulletin de liaison sont mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Cependant, le contenu complet du numéro précédent est rendu disponible, en format PDF, aussitôt que le nouveau numéro est publié.

L'édition d'octobre 2019, intitulée QUAND TRAVAIL RIME AVEC PAUVRETÉ ET ENGAGEMENT AVEC ÉPUISEMENT, présentait un article d'Annabelle Berthiaume, doctorante en Travail social de l'Université McGill, sur la charge mentale que le bénévolat pourrait exercer sur les mères impliquées dans leur société, ainsi qu'un article de Marie-Josée Dupuis, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui abordait les conditions de vie des salarié(e)s au salaire minimum. On pouvait également lire dans ce numéro un article de Caroline Toupin, du Réseau québécois d'action communautaire autonome, sur le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Pour finir, David Pelletier, de l'INRS-UCS nous dressait un portrait de la garde partagée au Québec.



Le Bulletin du mois de mars 2020 avait pour titre POUR LE DROIT DES ENFANTS DE VIVRE SANS PAUVRETÉ, SANS PRÉJUGÉ ET SANS VIOLENCE! Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication de la FAFMRQ, y faisait un résumé du mémoire déposé par la Fédération dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Dominique Bernier, de l'Université du Québec à Montréal, et Manon Monastesse, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, nous présentaient une analyse des décisions en matière de violence conjugale devant la Cour supérieure du Québec. Emmanuelle Bernheim et Delphine Gauthier-Boiteau, de l'Université du Québec à Montréal, y signaient un article sur la réforme des mères déviantes et la représentation de la maternité à la chambre de jeunesse. Pour clore ce numéro, Olivier Ducharme, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous dressait un portrait historique de l'important apport des femmes monoparentales dans les premières années de l'aide sociale. Un troisième numéro du Bulletin devait paraître en juin 2020, mais sa publication a dû être reportée à une date ultérieure en raison de la pandémie. Nous tenons à remercier le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour son soutien financier, ainsi que nos abonné(e)s pour leur contribution annuelle. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le Bulletin de liaison de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour la conception graphique et la mise en page.

4.3 Infolettre

L'Infolettre permet de tenir les membres informés des derniers développements concernant les grands dossiers de la FAFMRQ, de l'actualité communautaire et gouvernementale et des mobilisations. Nous privilégions l'envoi d'une Infolettre quand nous avons plusieurs contenus à communiquer, alors que nous choisissons le courriel lorsque nous avons seulement une information plus urgente à transmettre.

Alors que nous avons l'intention de faire de notre infolettre un rendez-vous mensuel, force est d'admettre que cette année aura été un peu différente. D'abord, le poste de responsable de la vie associative ayant été vacant pendant quelques mois, on note l'absence d'infolettre entre juin et décembre. Par contre nous en avons produits quatre de décembre 2019 à mai 2020.

Spécial Covid-19

Ensuite, puisque l'actualité change rapidement, la crise de la COVID-19 nous a fait transformer notre envoi mensuel en envoi presque hebdomadaire. Nous avons donc produit sept infolettres spéciales dans le cadre de la crise de la COVID-19.

4.4 Site Internet et médias sociaux

En 2019-2020, le site Internet de la Fédération a été encore abondamment alimenté par des articles témoignant de l'actualité communautaire et politique ainsi que des enjeux qui touchent les familles que nous représentons. On y retrouve notamment des appels à l'action, les publications de la FAFMRQ (Bulletins de liaison, communiqués, mémoires et avis, rapports et autres documents) ainsi que des actualités (articles, documents, vidéos, etc.).

Section spéciale COVID-19 :

En réponse à l'urgence et à l'incertitude que vivent nos groupes et leurs parents participants à cause de la crise sanitaire et du confinement dus à la pandémie, une section spéciale Covid-19 a été mise en place. Cette initiative visait à soutenir nos organismes membres, à les tenir informés des derniers développements de la situation et à apporter quelques réponses aux diverses interrogations qui préoccupent certains parents monoparentaux ou qui vivent en familles recomposées. Par ailleurs, l'intégralité du cahier d'animation « On se sépare...mais pas de nos enfants! » en version téléchargeable a été intégrée à la « Zone membres ».

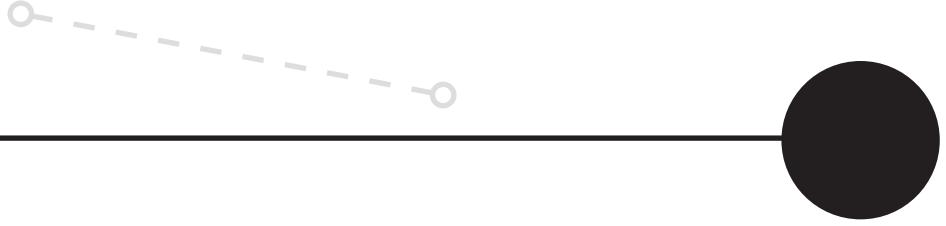
Du côté des médias sociaux, notre page Facebook a été elle aussi, abondamment alimentée au cours de la dernière année. De plus en plus, la FAFMRQ relaie les publications des pages Facebook de ses associations membres. En date du 16 mai 2020, la page FB comptait 1552 adeptes (mentions « J'AIME »), et plus de 1777 abonnés. Parmi ces adeptes, 75 % sont des femmes, 23 % sont des hommes et 2 % sont des organisations. En termes de groupe d'âge, nos fans se retrouvent à près de 2,5 % dans la tranche des 18-24 ans, à 19 % dans la catégorie des 25-34 ans, à 33 % dans la catégorie des 35-44 ans et à 21 % dans les 45-54 ans. La très grande majorité de nos fans (1 504) habitent le Canada (dont 619 à Montréal et 155 à Québec), vingt-trois habitent la France et six les États-Unis. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 1 036 gazouillis (tweets) depuis la création de notre compte et nous avons maintenant 835 abonné(e)s.

Refonte du site Internet

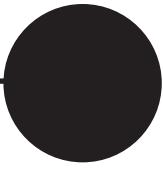
Le site Internet, ainsi que l'ensemble des outils de communication et de visibilité de la FAFMRQ, feront l'objet d'une refonte dans les années qui viennent, de façon à mieux répondre aux besoins et aux objectifs identifiés dans le cadre de la démarche de planification stratégique.

4.5 Diverses participations (colloques, invitations spéciales, conférences, etc.)

- Participation (par zoom) à l'AGA de la CQMMF, le 10 juin 2019, et aux rencontres régulières, à Montréal, le 28 octobre 2019 et à Québec, le 10 février 2020;
- Participation à une rencontre de consultation du Secrétariat à la condition féminine sur les thématiques des forums des partenaires prévus à la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* et au *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, à Montréal, le 11 juin 2019;
- Conférence donnée à l'AGA de l'ACEF de l'Est sur la réforme du droit de la famille, à Montréal, le 11 juin 2019;
- Conférence donnée à l'UQAM dans le cadre d'un cours de sociologie de la famille, à Montréal, le 12 juin 2019;
- Participation aux rencontres du CA du CIAFT, (8 rencontres du CA et l'AGA);
- Participation à une rencontre du comité d'encadrement de la planification stratégique de la FAFMRQ, à Montréal, le 18 juin 2019;

- 
- Participation aux rencontres du Partenariat de recherche séparation parentale, recomposition familiale-Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec à l’Assemblée générale, aux comités d’orientation et au comité de direction du collectif sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, pour laquelle la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice communautaire, (4 rencontres);
 - Participation aux rencontres de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études et au comité stratégique, (11 rencontres);
 - Participation à une rencontre du Coco de la *Campagne Engagez-vous pour le communautaire*, à Montréal, le 26 juin 2019;
 - Participation aux rencontres avec les regroupements membres de la Table des partenaires pour les demandes de reconnaissance de nouveaux OCF et sur les enjeux famille, (5 rencontres);
 - Rencontre sur le projet de recherche du GIREPS sur les conditions de travail dans les organismes communautaires, le 8 juillet 2019;
 - Rencontre du Groupe Mon OSBL n'est pas un lobby, 5 septembre 2019;
 - Participation aux rencontres (conseil des partenaires, comité axe 3, comité 25 ans) du partenariat « Familles en mouvance de l’INRS-USC », à Montréal, (7 rencontres);
 - Journée d’étude du Réseau québécois de l’action communautaire autonome en vue de la consultation sur le Plan d’action gouvernemental en matière d’action communautaire, 17 septembre 2019;
 - Conférence donnée à l’UQAR au Campus de Lévis, dans le cadre d’un cours sur les dimensions psychosociologiques de la famille sur les politiques publiques et les familles monoparentales recomposées, par zoom, le 18 septembre 2019;
 - Conférence donnée sur la réforme du droit de la famille dans le cadre de l’AGA de Relais-femmes, à Montréal, le 19 septembre 2019;
 - Participation aux rencontres du Conseil d’administration du Conseil de gestion de l’assurance parentale (CGAP), au comité de services aux citoyens et au comité de gouvernance, (7 rencontres);
 - Participation au cocktail de l’organisme Mères avec pouvoir (MAP), à Montréal, le 25 septembre 2019;
 - Assemblée régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté, à Montréal, et lancement de la campagne [R]ASSEMBLONS un Québec riche de tout son monde, les 25 et 26 septembre 2019;
 - Participation à la grande manifestation En grève pour la planète, le 27 septembre 2019;
 - Participation à la consultation auprès du comité conseil « *Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel* », à Montréal, le 3 octobre 2019;
 - Participation aux rencontres du Groupe des 13, à Montréal, (4 rencontres);
 - Participation à la série documentaire *50 ans d'avancées des femmes, de la commission Bird à #MeToo*, sur l'épisode qui traite de la famille, le 15 octobre 2019,
<https://savoir.media/50-ans-davancees-des-femmes/clip/la-famille-reinventee>;
 - Rencontre avec l’attaché politique du ministre de la Famille pour présenter les dossiers de la FAFMRQ, le 18 octobre 2019;
 - Participation à une rencontre organisée par l’AQCPE sur la maternelle 4 ans, au Palais des congrès, à Montréal, le 17 octobre 2019;

- Participation, avec la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, à la Commission parlementaire sur le projet de loi 32, à Québec, le 29 octobre 2019;
- Participation au colloque « Ensemble, contre la violence conjugale », organisé par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence, à Montréal, les 12 et 13 novembre 2019;
- Participation au colloque des 25 ans du partenariat Familles en mouvance de l'INRS-USC, « *25 ans de recherche partenariale sur les familles au Québec : bilan et perspectives* », à Montréal, le 15 novembre 2019;
- Lancement du livre « Gouverner la vie privée » d'Émilie Biland-Curinier, à la Librairie L'Euguélionne, à Montréal, le 18 novembre 2019;
- Participation au colloque de l'organisme Maman va à l'école : *Les défis d'un retour aux études*, à Montréal, le 20 novembre 2019;
- Assemblée générale extraordinaire du RQ-ACA pour l'adoption d'une plateforme de revendications communes en vue de la consultation sur le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, le 26 novembre 2019;
- Participation à une rencontre de réflexion à l'Ordre des travailleurs sociaux sur la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de madame Régine Laurent, à Montréal, le 21 novembre 2019;
- Participation aux rencontres du Comité consultatif sur la recherche « Soutenir le retour aux études des femmes cheffes de famille monoparentale sans diplôme» pour le projet conjoint de Maman va l'école et de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (l'ICÉA), à Montréal, : (3 rencontres);
- Demi-journée de réflexion sur la recherche partenariale avec des chercheur.e.s, étudiant.e.s et partenaires communautaires du GIREPS, le 18 décembre 2019;
- Publication d'un article sur la recomposition familiale, dans la revue Femmes d'ici, de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), Volume 54, numéro 2, Hiver 2019;
- Participation à une entrevue au magazine Châtelaine sur la réforme du droit de la famille, le 15 janvier 2020;
- Participation au déjeuner-causerie du ROCFM sur la violence post-séparation le 21 janvier 2020;
- Rencontre avec Caroline Thibault-Gervais, conseillère politique au cabinet de la ministre de la Justice, sur la violence conjugale et sur l'aliénation parentale, le 22 janvier 2020;
- Participation à une rencontre avec le ministre de la Famille et son cabinet sur le financement de nos membres, à Montréal, le 24 janvier 2020;
- Conférence de presse de la Campagne #Engagez-vous pour le communautaire, le 3 février 2020;
- Conférence donnée à la Table de concertation des groupes de femmes du Centre du Québec sur la conciliation famille-travail-études, à Victoriaville, le 5 février 2020;
- Assemblée régulière du Collectif pour un Québec sans pauvreté, à Montréal, les 19-20 février 2020;
- Conférence les Grands Explorateurs, événement bénéfice de la Petite Maison de la Miséricorde, le 25 février 2020;
- Participation au Forum des partenaires en égalité, organisé par la ministre responsable de la condition féminine, Mme Isabelle Charest, à Montréal, le 27 février 2020;
- Action pour le lancement officiel de l'Édition 2020 de la Marche mondiale des femmes, organisé par la Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes (CQMMF), 3 mars 2020;

- 
- 
-
- Entrevue avec des étudiantes du Collège Jean-Eudes sur la mission de la FAFMRQ, le 5 mars 2020;
 - Présence au huis clos des médias lors du dévoilement du budget du Québec 2020-2021, à Québec, le 10 mars 2020;
 - Participation à une rencontre du comité-conseil de l'Observatoire des tout-petits dans le cadre de la préparation d'un dossier thématique sur la stabilité des expériences vécues par un enfant durant la petite enfance, à Montréal, le 11 mars 2020, (en raison de la pandémie les rencontres ont été annulées et la sortie de ce dossier repoussée à l'automne 2020);
 - Participation à des rencontres téléphonique et virtuelles avec le ministre de la Famille et le ministère de la Famille dans le contexte de la pandémie, (5 rencontres);
 - Rencontres extraordinaires des membres du RQ-ACA (état de la situation des organismes d'ACA face à la crise Covid-19), (7 rencontres);
 - Rencontre virtuelle sur le projet de recherche du GIREPS sur les conditions de travail dans les organismes communautaires, le 31 mars 2020;
 - Participation à une entrevue virtuelle à la télé de Radio-Canada dans le cadre de la pandémie sur la garde partagée, le 24 avril 2020;
 - Rencontre virtuelle avec Marie-Josée Dupuis, du Collectif pour un Québec sans pauvreté - Recherche, sur la mise à jour des données statistiques sur la pauvreté des femmes monoparentales pour le matériel de mobilisation en vue de la Marche mondiale des femmes, le 28 avril 2020;
 - Participation à une rencontre téléphonique avec l'attaché politique du ministre de la Famille sur les résultats du questionnaire de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études dans le contexte de la pandémie, le 29 avril 2020;
 - Rencontre virtuelle avec des chercheur.e.s du GIREPS et le RQ-ACA sur un possible projet de recherche sur l'impact de la covid-19 sur les conditions de travail dans le communautaire, le 4 mai 2020;
 - Rencontre téléphonique avec la directrice générale de Justice Pro Bono à propos d'une collaboration avec Porte 33, le 11 mai 2020;
 - Participation à une rencontre téléphonique avec le ministre du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Boulet, sur les résultats du questionnaire de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études dans le contexte de la pandémie, le 14 mai 2020;
 - Rencontre virtuelle de la campagne #Engagez-vous pour le communautaire, 19 mai 2020;
 - Rencontre virtuelle avec des intervenantes de Juripop en vue d'un projet visant à favoriser l'accès à la justice pour les femmes victimes de violence conjugale, le 20 mai 2020;
 - Rencontre virtuelle du comité de l'Axe 1 du Partenariat Familles en mouvance de l'INRS-UCS, le 21 mai 2020;
 - Formation virtuelle sur l'utilisation de la plateforme Cision pour faire des envois ciblés, avec les membres de la Table de regroupements provinciaux d'organismes communautaires en santé et services sociaux (TRPOCB), le 27 mai 2020.

4.6 Concertations, représentations et collaborations

4.6.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) regroupe 57 regroupements ou organismes nationaux représentant tous les secteurs de l'action communautaire autonome. Il a pour mission la promotion de l'action communautaire autonome de même que la défense et la représentation des intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome. Il favorise la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome et participe au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome.

Semaine nationale de l'action communautaire autonome

Le RQ-ACA et ses membres ont tenu, du 21 au 25 octobre 2019, la traditionnelle Semaine nationale de l'action communautaire autonome. En plus d'une multitude d'actions locales et régionales, une délégation du mouvement de l'ACA s'est rendue à l'Assemblée nationale pour y rencontrer ministres et député.e.s. Comme d'habitude, cette semaine a permis de mettre en lumière l'apport exceptionnel des organismes communautaires dans la construction du filet social québécois. Cette Semaine a permis de faire rayonner non seulement nos luttes, mais également nos victoires collectives.

Forum VOIR GRAND

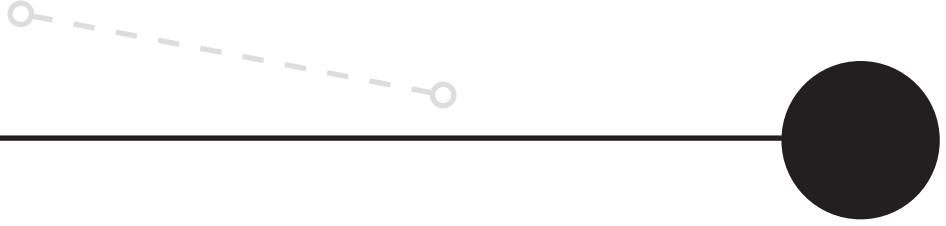
L'événement le plus important de l'année pour le RQ-ACA devait être, en mars 2020, le forum de l'action communautaire autonome. Près de vingt ans après l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire en 2001, le forum VOIR GRAND se voulait un espace de réflexion et de resseurement collectif visant à dynamiser notre action politique en actualisant notre mouvement et nos pratiques de façon cohérente avec les enjeux sociaux et les cadres d'analyse de l'heure. Par contre, la pandémie a forcé le RQ-ACA à reporter le forum en septembre 2020. Ce n'est donc que partie remise.

L'ACA en temps de pandémie

Loin de se tourner les pouces, le RQ-ACA, lors du grand confinement, a joué son rôle de rassembleur en organisant, une fois par semaine, puis une fois aux deux semaines, des rencontres zoom avec les regroupements des différents secteurs de l'action communautaire. Lors de ces rencontres, auxquelles la FAFMRQ a participé, les membres ont organisé des actions communes auprès des ministères pour assouplir les délais de reddition de comptes, ont jeté les bases d'un observatoire sur les impacts de la COVID-19 sur le communautaire et ont partagé les informations venant de leur secteur respectif.

4.6.1.1 Consultation en vue du futur Plan d'action gouvernementale en matière d'action communautaire

En 2019-2020, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a entamé une vaste consultation en vue du prochain Plan d'action gouvernementale en matière d'action communautaire (PAGAC). Cette consultation se fera en quatre étapes: 1) un appel de mémoire auprès des regroupements



nationaux de l'action communautaire autonome; 2) un appel de mémoire auprès de partenaires municipaux et philanthropiques; 3) des groupes de discussion à l'hiver et au printemps 2020; 4) des rencontres particulières, sur invitation, avec le Ministre. Toute cette démarche devant culminer en 2021, avec le dévoilement du Plan d'action 2018-2023, au moment du 20^e anniversaire de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire, adoptée en 2001. La consultation est organisée autour de trois grands axes: 1) la consolidation et le développement des organismes; 2) la cohérence de l'intervention gouvernementale; 3) la valorisation et la promotion de l'action communautaire.

Deux rencontres du RQ-ACA (en septembre et en novembre 2019) réunissant les regroupements nationaux ont permis de formuler les principales revendications du mouvement de l'action communautaire autonome. La FAFMRQ a participé activement aux travaux qui ont mené à l'élaboration d'une plateforme de revendications communes pour l'ensemble du mouvement. Par la suite, la Fédération a consulté ses membres afin d'alimenter le contenu de son propre mémoire. Notons également que la coordonnatrice du RQ-ACA, Caroline Toupin, a publié un article sur le futur Plan d'action gouvernemental dans le Bulletin de liaison d'octobre 2019 et a également présenté les enjeux de la consultation aux membres du conseil d'administration.

Comme le laisse présager le titre de son mémoire « *Accueillir les familles monoparentales et recomposées: une spécificité à reconnaître et à soutenir!* », c'est le travail essentiel de ses organismes membres que la FAFMRQ voulait célébrer. En plus de reprendre les revendications de l'ensemble du mouvement, telles qu'adoptées par les membres du RQ-ACA, la Fédération faisait état de revendications en lien avec le financement de ses organismes membres, avec la lutte à la pauvreté ainsi qu'une revendication féministe. Le mémoire de la FAFMRQ, ainsi que l'ensemble des mémoires et avis produits par la Fédération, sont disponibles sur son site Internet: www.fafmrq.org

4.6.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble des organismes et des regroupements nationaux. Il représente près de 350 groupes en défense collective des droits partout au Québec. La mission du RODCD est de revendiquer une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits. Cette année, notre participation aux activités du RODCD A été moins active. Toutefois, nous sommes restés en communication et nous suivons leurs actions et travaux.

Les 10 et 11 avril 2019, à la suite de la consultation menée auprès des organismes et regroupements en défense collective des droits, le RODCD avait tenu une rencontre nationale visant à réunir des organismes de partout au Québec. Cette rencontre a notamment permis de discuter de la structure à donner au Regroupement et de réfléchir à une nouvelle campagne de mobilisation.

Le 19 juillet 2019, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dévoilait les détails de la répartition du rehaussement du financement, prévu en 2019-2020, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Cette répartition a permis à 252 organismes d'atteindre des montants minimaux en fonction de leur palier territorial de façon à réduire les iniquités historiques du programme de financement à la mission des organismes de défense collective

des droits. Les groupes à vocation locale ont pu bénéficier d'un financement minimal de 71 500 \$ afin d'assurer leur mission de base. Pour leur part, le financement minimal atteint dorénavant un montant de 85 000 \$ pour les groupes régionaux et 115 000 \$ pour les groupes nationaux. Ainsi, ce rehaussement a permis, en particulier aux groupes les moins bien financés, d'augmenter significativement leur financement. De plus, l'ensemble des 310 organismes communautaires actuellement financés dans le programme (dont la FAFMRQ) ont également pu bénéficier d'une augmentation uniforme de 3,96 % de leur financement annuel afin de soutenir leurs actions. Par ailleurs, plusieurs groupes en défense collective des droits, dont le RODCD lui-même, ont également pu bénéficier d'un tout premier financement. Finalement, le RODCD a participé à l'ensemble des consultations menées par le RQ-ACA autour du prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

Au cours de la prochaine année, le RODCD poursuivra ses actions pour une meilleure reconnaissance et une augmentation du financement des organismes de défense collective des droits. La FAFMRQ continuera de suivre ces travaux et d'appuyer les actions du RODCD dans la mesure de ses moyens et de ses capacités.

4.6.3 Projet maman va à l'école

Soutenir le retour aux études des femmes cheffes de famille monoparentale sans diplôme

Ce projet a pris forme à la demande de Maman va à l'école (MVE); un organisme qui « vise principalement l'accès à une véritable formation pour les mères de famille monoparentale sans égard à leur âge » (<http://mamanvaalecole.lacsq.org/>). Au fil de sa pratique, MVE a constaté qu'il est difficile de rejoindre les femmes monoparentales sans diplôme et de les inciter à retourner aux études. Cette difficulté n'est pas unique à MVE. Plusieurs organisations qui œuvrent auprès de populations faiblement scolarisées ou ayant des difficultés socioéconomiques se butent à ce problème. Ce projet est mené conjointement par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) et Maman va à l'école. Il est soutenu financièrement par la Fondation Chagnon. Ce projet de recherche tentera de répondre à la question suivante : comment informer et faire bénéficier les femmes cheffes de famille monoparentale pauvres et sans diplôme des services existants qui peuvent les aider à retourner aux études?

La FAFMRQ a été approchée pour faire partie du Comité consultatif. En plus de la chercheuse Clémence Solar, de Maman va à l'école et de l'ICEA, six autres organismes composent ce comité, soit l'Association des milieux alternatifs de scolarisation du Québec (AMASQ), le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), Femmes Autochtones du Québec (FAQ), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), La Maisonnée et le Service d'orientation et de recherche d'emploi pour l'intégration des femmes au travail (SORIF). Ultimement, les résultats de cette recherche permettront de dégager des actions que pourrait entreprendre Maman va à l'école pour améliorer son soutien aux femmes cheffes de famille monoparentale et sans diplôme. Ces résultats pourront certainement inspirer d'autres organismes travaillant auprès des populations peu scolarisées. Le Comité consultatif a tenu 3 rencontres cette année. Nous avons informé nos membres de ce projet par le biais de nos Infolettres notamment pour recruter des femmes monoparentales à participer à des entrevues. Les travaux ont démarré en octobre 2019 et devaient se terminer en mai dernier. Toutefois, en raison de la pandémie, les résultats de cette recherche devraient être dévoilés à l'automne 2020.

4.6.4 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986 de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu quatre rencontres au cours de l'année. Les membres ont été mobilisées par la préparation et l'organisation d'un débat sur les enjeux féministes dans le cadre des élections fédérales, qui se sont tenues le 21 octobre 2019. En effet, bien que ce débat n'ait pas eu lieu, le G13 a produit et publié une plateforme : « *Outils et analyse des élections fédérales* » de 80 pages où l'on trouve différentes revendications sur plusieurs aspects qui touchent de près les droits des femmes, notamment la perspective d'obtention de logements abordables, la discrimination à l'égard de la structure de l'assurance-emploi, le peu d'offre de services de garde abordables par rapport à la demande pénalisant les femmes, les défis soulevés par l'amélioration de l'accueil des femmes immigrantes, etc. <https://rcentres.qc.ca/wp-content/uploads/2019/10/outil-elections2019-G13.pdf> Le suivi sur la réforme du droit de la famille, l'équité salariale et la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle, le fonctionnement du G13, ont aussi fait l'objet des discussions au cours de l'année. Par ailleurs, le G13 a tenu deux rencontres spéciales en avril et en mai dernier sur les enjeux féministes dans le contexte de la pandémie. De plus le G13 a fait une demande de rencontre à la ministre Charest, sur les enjeux et la relance prévu à l'automne.

4.6.5 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est formée de quarante-trois regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ.

Cette année, en raison d'un manque de disponibilité et de ressources, nous n'avons pas pu participer aux rencontres de la Table. Nous avons cependant pris connaissance de l'ensemble des documents et communications produits par la TRPOCB.

Lobbyisme

Depuis l'adoption de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, en 2002, les OSBL ont dû se défendre contre l'acharnement du Commissaire au lobbyisme et du gouvernement à vouloir les assimiler à des lobbyistes. Régulièrement, des OSBL rapportent que des titulaires de charges publiques leur demandent de s'inscrire au registre alors qu'ils ne sont pas assujettis à la Loi. De telles interventions peuvent mener un organisme à retirer sa demande de rencontre avec un membre de l'Assemblée nationale, ce qui donne un aperçu des conséquences qu'aurait l'assimilation de tous les OSBL à la Loi. Or, les membres du Groupe Mon OSBL n'est pas un lobby (dont la FAFMRQ fait partie) maintiennent que l'assujettissement de tous les OSBL à la Loi menacerait l'exercice du droit d'association,

la participation citoyenne, la liberté d'expression et la contribution des communautés aux enjeux de société et aux besoins de la population. Le 11 juin 2019, le Commissaire au lobbyisme du Québec a déposé, à l'Assemblée nationale, son rapport intitulé Simplicité, clarté, pertinence, efficacité: Réforme de l'encaissement du lobbyisme. À la lecture du rapport, on constate que les OSBL sont devant une 4^e tentative d'assimilation des organismes sans but lucratif (OSBL) à des lobbyistes. Un appel à l'action, sous forme d'envoi de courriels, a alors été lancé pour que la ministre de la Justice, Madame Sonia LeBel, et le président de l'Assemblée nationale, Monsieur François Paradis, soumettent ce rapport à une commission parlementaire, le plus rapidement possible, afin de tenir une large consultation sur le sujet, à compter de l'automne prochain.

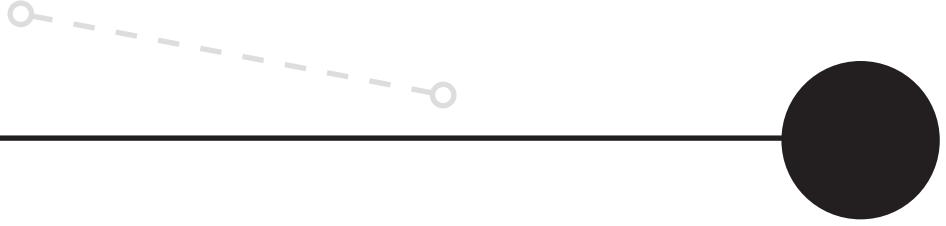
Afin de faire le point et de convenir d'une stratégie commune, les membres du Groupe Mon OSBL se sont réunis le 5 septembre 2019. Sans prévoir d'action à grande échelle, il a été décidé d'exercer une vigilance, notamment en vue du colloque de l'Association québécoise des lobbyistes prévu le 25 février 2020. À cette occasion, le Groupe a publié un communiqué intitulé « Quand le Commissaire au lobbyisme et les lobbyistes décident du sort des OSBL ». Cette sortie a donné lieu à une entrevue de la coordonnatrice du Groupe Mon OSBL à l'émission Québec Réveil sur les ondes CKIA-FM, une radio communautaire de Québec.

4.6.6 Coalition main rouge

La Coalition main rouge, regroupe plus de 100 organisations syndicales, féministes, communautaires, étudiantes et populaires regroupées, ensemble depuis l'automne 2009, pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables au respect des droits humains pour tous et toutes. Afin d'y arriver, elle propose des projets et des politiques qui permettront de refinancer l'État de manière équitable, c'est-à-dire en mettant à contribution les ménages et les entreprises qui en ont les moyens et en protégeant les revenus nécessaires pour assurer à tout le monde un niveau de vie décent.

Peu d'actions ont été menées par la Coalition cette année. Toutefois, à l'occasion de la Journée mondiale pour la Justice sociale, le 20 février 2020, la Coalition a procédé au lancement d'une toute nouvelle édition du document « 10 milliards \$ de solutions pour une société plus juste ». Un communiqué a également été publié à cette occasion sous le titre Le Québec a les moyens d'assurer une société plus juste. En voici un extrait: « Après des années d'austérité, le gouvernement québécois a cumulé d'importants surplus depuis trois ans. Puisque nos services publics et les programmes sociaux sont toujours sous-financés, on peut clairement affirmer que ces surplus ont été réalisés au détriment de la majorité de la population et au prix de l'affaiblissement de notre filet social. Avec des surplus anticipés de 5 milliards \$ cette année et des mesures fiscales plus progressistes, nous avons les moyens de réinvestir massivement dans l'ensemble des services publics, de financer plus adéquatement les programmes sociaux, de planifier une transition juste basée sur le respect des droits et de mieux soutenir les organismes d'action communautaire autonome. Un filet social fort c'est la meilleure manière de s'assurer que notre société soit la plus juste possible et que les droits humains et la dignité des personnes soient respectés! »

Bien que la FAFMRQ ne participe pas de façon régulière aux rencontres de la Coalition, elle participe aux actions qui sont mises de l'avant et partage les informations et la documentation produite à ses membres.



AXE 5. FONCTIONNEMENT/GOUVERNANCE

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités.
Assurer la bonne organisation de la permanence.

5.1 Rencontres du conseil d'administration

Le conseil d'administration, dont les membres du CA se sont illustrés cette année par un engagement de tous les instants, constitue sans doute l'une des clés de la réussite de la FAFMRQ. Les réunions donnent lieu à des échanges approfondis sur les orientations de l'organisation. Le conseil d'administration a tenu sept réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre des priorités adoptées à l'assemblée générale annuelle, notamment au suivi de la planification stratégique, aux suivis du plan de travail et à l'appui de la directrice générale et de l'équipe. De plus, une formation sur les rôles et responsabilités des membres du CA a été offerte le 31 janvier dernier par le Centre de formation populaire.

Les membres du CA ont également dû s'adapter à la crise de la Covid 19 et a tenu une rencontre spéciale le 28 avril dernier afin de décider de reporter la tenue de l'AGA et appuyer l'équipe de la permanence dans ce contexte exceptionnel.

Les membres du conseil d'administration ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

5.1.2 Suivi de la planification stratégique

Les membres ont convenu en juin 2018 de mener une démarche de planification stratégique afin d'établir les orientations pour les 5 prochaines années. Rappelons que lors de l'AGA de juin 2019, les principaux éléments du diagnostic organisationnel ont été présentés et les membres ont validé les propositions du comité d'encadrement et jeté les bases du plan stratégique à venir. Une dernière rencontre du d'enca- drement s'est tenue le 18 juin 2019, à laquelle Germaine Chevrier, notre consultante, nous a présenté un rapport final sur le diagnostic organisationnel en vue d'élaborer notre plan stratégique. Lors de cette rencontre, les membres du comité d'encadrement ont convenu que c'était au conseil d'administration de terminer la démarche qui consistait à finaliser le plan stratégique en vue de son adoption à l'AGA de juin 2020.

Le 4 octobre dernier, les membres du comité, les membres du CA ainsi que l'équipe de la permanence, avec le soutien de Germaine Chevrier, ont tenu un Lac-à-l'épaule à Montréal à l'Espace La-fontaine. Cette journée de planification stratégique avait pour but de faire le point, de guider nos travaux pour la suite et surtout de prioriser nos orientations pour notre futur plan d'action stratégique. Cette session de travail a permis aux membres du CA et au comité d'encadrement de revoir et bien définir la mission, la vision et les mandats qui avaient été travaillés par les membres lors de l'AGA de juin 2019. Lors de la RN de mars 2020, le suivi des travaux a été présenté et les membres ont été appelés à travailler sur les valeurs et l'approche afin de compléter l'exercice de planification stratégique. Le plan d'action stratégique pour 2020-2024 sera présenté et adopté par les membres à la prochaine AGA qui a été repoussée en septembre 2020 en raison de la pandémie.

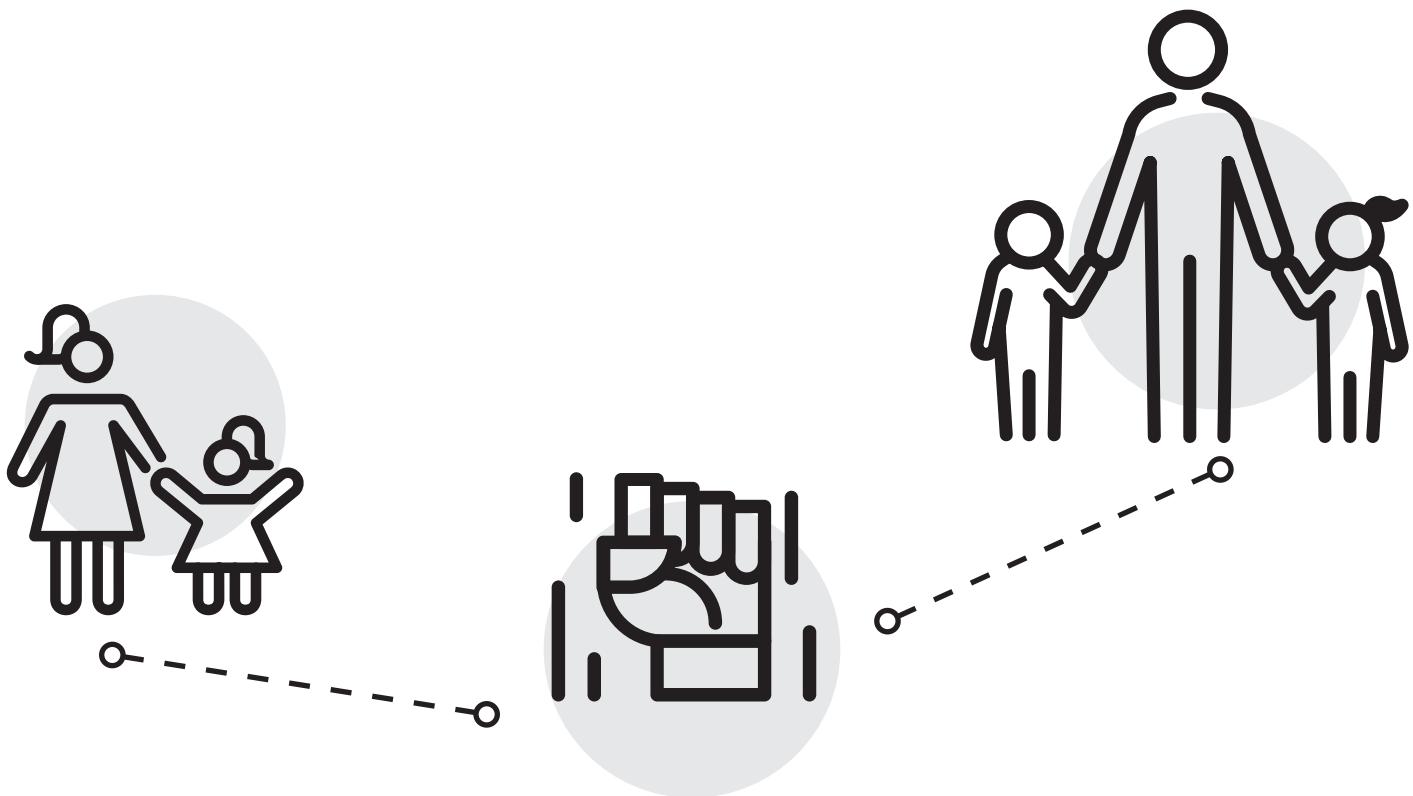
Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du comité d'encadrement, les membres du conseil d'administration pour leur engagement tout au long de cette démarche ainsi que l'équipe de travail pour leurs énergies et la passion qu'on leur connaît. Un remerciement particulier à Germaine Chevrier qui nous a soutenu tout au long de notre démarche.

5.2 L'équipe de travail

Cette année l'équipe de travail a connu certains changements. En effet, Mathieu Frappier, qui a remplacé Laurence Lagourde durant son congé sans solde au poste d'agente de liaison et de mobilisation, a quitté à la fin juin 2019. Nous en profitons pour le remercier pour son travail. À la suite de la démission de Laurence Lagourde, en avril 2019, nous avons ouvert un nouveau poste de responsable de la vie associative et de l'éducation populaire. En décembre 2019, Marie-Pier Riendeau a été embauchée à ce poste. De plus, Lama Boughaba a poursuivi son association avec nous afin de voir au suivi et au développement de la formation sur la rupture et la coparentalité. Lorraine Desjardins (agente de recherche et de communication) et Sylvie Lévesque, (directrice générale) sont toujours en poste. Notons enfin, Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité, qui accomplit, depuis plus de quinze ans, cette tâche avec rigueur et brio.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su s'adapter, particulièrement durant la période de la pandémie, et être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur passion et, surtout, pour leur très grande compétence.





RAPPORT FINANCIER 2019-2020

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et actif net	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-12
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Frais d'administration	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL Inc

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 1 mai 2020

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A129449

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020 \$	2019 \$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - SACAIS	322 246	306 904
Université de Laval - Projet de partenariat : Enquête	5 000	5 000
Université de Laval - Projet formation	2 480	2 520
Emploi-Québec	3 285	1 260
Ville de Montréal	1 018	954
ARC - COVID19	668	-
Contributions des membres	6 900	-
Cotisations	4 545	4 450
Vente de documents et commandites	2 447	1 173
Autres	2 402	2 578
Revenus de placements	1 301	1 294
	352 292	326 133
CHARGES		
Salaires et charges sociales	178 533	207 966
Frais d'administration (annexe A)	44 639	50 266
Activités	18 569	19 411
Assemblée générale annuelle et rencontre nationale	15 424	13 281
Planification stratégique	13 585	4 413
Rencontre nationale	11 991	-
Visibilité	8 616	9 901
Réunions du conseil d'administration	2 523	2 323
	293 880	307 561
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 412	18 572

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020			2019
	Non affectés		Total	Total
	Affecté	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	18 572	33 441	52 013	33 441
Excédent des produits sur les charges	(18 572)	76 984	58 412	18 572
Affectation d'origine interne (note 10)	45 000	(45 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	45 000	65 425	110 425	52 013

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	39 761	7 041
Placement temporaire (note 4)	80 086	60 089
Débiteurs (note 5)	3 556	5 055
Frais payés d'avance	6 475	6 543
	129 878	78 728
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	15 893	19 295
Produits perçus d'avance	60	7 420
Apports reportés (note 8)	3 500	-
	19 453	26 715
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 10)	45 000	18 572
NON AFFECTÉ	65 425	33 441
	110 425	52 013
	129 878	78 728
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	58 412	18 572
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 499	(1 378)
Frais payés d'avance	68	(2 080)
Créditeurs	(3 402)	(1 454)
Produits perçus d'avance	(7 360)	6 920
Apports reportés	3 500	-
	<hr/>	<hr/>
	(5 695)	2 008
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	52 717	20 580
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 997)	(30 051)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	32 720	(9 471)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 041	16 512
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<hr/> 39 761	<hr/> 7 041

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les associations formées de parents uniques ayant charge de famille et les parents uniques à titre individuel;

éduquer, informer, entraider les parents uniques ayant charge de famille;

promouvoir l'amélioration de la situation économique, juridique et sociale des parents seuls et de leurs enfants;

établir et diriger un club social et sportif pour la récréation et la détente de l'esprit et du corps de ses membres et leurs invités.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Vente de documents

Les produits relatifs à la vente de documents sont constatés à l'état des résultats lorsque le client prend possession du bien.

Cotisations

Les produits relatifs aux cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées à titre de charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, le placement temporaire et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créiteurs.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

3- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme adhère à un régime interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations patronales et la méthode pour calculer la rente normale sont déterminées à l'avance. Le coût des engagements du régime, déduction faite de la cotisation patronale qui y est fixée, est totalement à la seule charge des participants actifs au régime.

La charge encourue et comptabilisée à l'état des résultats sous la rubrique "Salaire et charges sociales" se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Régime de retraite	<u>2 245</u>	<u>2 498</u>

4- PLACEMENT TEMPORAIRE

Fonds de marché monétaire Banque Nationale, 80 086 parts à 1 \$ chacune (60 089 parts à 1 \$ en 2019)

	2020	2019
	\$	\$
	<u>80 086</u>	<u>60 089</u>

5- DÉBITEURS

Taxes à la consommation

Subvention à recevoir

Partenaires et membres

	2020	2019
	\$	\$
	2 663	3 271
	668	1 784
	225	-
	<u>3 556</u>	<u>5 055</u>

6- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une carte de crédit avec une limite de 7 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 20,99 % et garantie par l'encaisse, les placements et les débiteurs.

7- CRÉDITEURS

Salaires et vacances

Fournisseurs et frais courus

À remettre à l'État

	2020	2019
	\$	\$
	13 357	18 008
	2 323	187
	213	1 100
	<u>15 893</u>	<u>19 295</u>

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

8- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2019 \$	Encais- sement \$	Constaté à titre de produits \$	Solde 31 mars 2020 \$
Ministère de la Justice	-	3 500	-	3 500

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en juin 2021, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 19 020 \$ taxes en sus.

L'organisme s'est aussi engagé, en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur, à effectuer des versements minimums futurs totalisant 534 \$ taxes en sus.

Les versements minimums exigibles des prochains exercices sont les suivants:

	\$
2021	15 195
2022	3 825

10- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le 17 avril 2020, le conseil d'administration a affecté un montant de 45 000 \$ pour la production d'un guide d'information juridique, la production d'outils de formation, le dossier violence post-séparation, la révision du site Internet et le plan de communication. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la carte de crédit à taux fixe qui l'assujettit au risque de variation de la juste valeur.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité eu égard à ses créateurs.

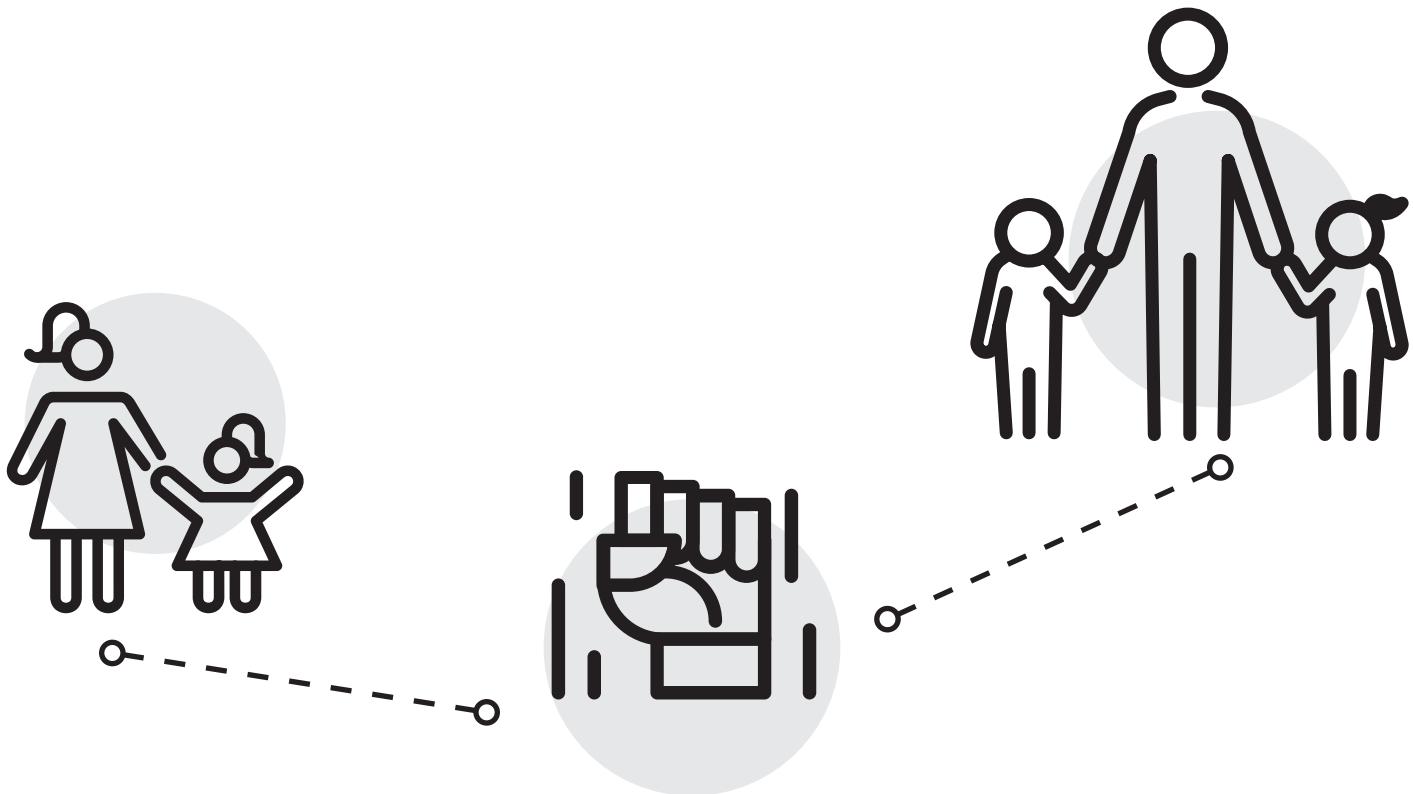
12- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

ANNEXE A- FRAIS D'ADMINISTRATION

	2020	2019
	\$	\$
Loyer	18 313	18 464
Honoraires	8 410	8 388
Location d'équipements	3 499	3 523
Télécommunications	3 348	3 579
Fournitures de bureau et papeterie	3 287	4 309
Achat d'équipements et aménagements	1 790	6 053
Énergie	1 630	1 813
Assurances	1 493	1 482
Frais bancaires et service de paie	1 269	1 334
Entretien	1 224	972
Site Internet	376	349
	44 639	50 266



PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2020-2024

Présentation du plan d'action stratégique 2020-2024

Assemblée générale annuelle

24 septembre 2020



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec

1

Rappel de la démarche de planification stratégique



2

Les forces

- * Seul regroupement en monoparentalité et recomposition
- * Force politique et analyse reconnues : rigueur et professionnalisme
- * Financement de base récurrent (récemment rehaussé)
- * Soutien et communications appréciés par les membres; équipe experte, professionnelle et disponible
- * Bon climat au conseil d'administration et au sein de l'équipe
- * Implication dans la recherche

3

Les points d'amélioration

- * Connaissance partielle des besoins des membres (profil)
- * Peu d'interactions entre les membres (échange d'expertises) et leur mobilisation
- * Absence d'un plan de communication pour...
 - rendre visible le travail des associations membres à l'externe
 - faire connaître la FAFMRQ auprès des intervenant.e.s des associations
- * Accueil des nouveaux membres du CA et des nouveaux employés (plan de relève)

4

Les opportunités

- * Diversification des modèles familiaux (monoparentalité et recomposition) + **rejoindre les familles immigrantes avec défis M et R**
 - * Crédibilité, notamment auprès du milieu de la recherche et des partenaires
 - * Contexte politique plutôt favorable aux familles et amélioration du financement de l'État
 - * Révision du plan d'action en matière d'action communautaire
 - * Dossiers considérés prioritaires par le gouvernement :
 - Réforme du droit de la famille
 - Agir tôt
 - Réussite éducative et maternelle 4 ans
 - Qualité des services de garde
- } **se positionner,
demeurer critiques**

5

Les contraintes

- * Préjugés sur les familles monoparentales et recomposées
- * Pauvreté des familles et méconnaissance de leurs droits, ce qui limite leur mobilisation
- * Financement précaire des organismes
- * Pénurie de main-d'œuvre dans un contexte de plein emploi (instabilité)
- * Financement de la FAFMRQ non diversifié
- * Rivalité entre les organismes dans un contexte de rareté de financement
- * Positionnement de « clientes » des participantes (frein à l'éducation populaire)
- * Mouvement féministe morcelé
- * Relations parfois difficiles entre les regroupements Famille
- * Omniprésence des fondations privées

6

La vision

Une fédération et un mouvement d'associations connus et reconnus qui s'engagent à :

- * poursuivre leur engagement à l'égard des familles monoparentales et recomposées;
- * faire preuve de rigueur et d'efficacité dans la défense de leurs droits;
- * soutenir un mouvement d'associations qui se concertent et se développent;
- * tisser des liens de partenariats fructueux avec de nombreux réseaux communautaires et institutionnels.

7

La mission et les mandats

La FAFMRQ est un regroupement d'ACA qui lutte pour l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec.

Elle réalise les **MANDATS** suivants :

- * défendre les droits et promouvoir les intérêts des familles monoparentales et recomposées et des associations membres qui les accompagnent;
- * regrouper et soutenir ses membres, par l'implication, la formation et le partage d'expertises.

8

Les valeurs

* RESPECT/INCLUSION

- * Le **respect** est la base de toutes relations avec ouverture: respect de l'individu dans ses choix, son rythme, ses limites, ses origines, ses différences, ses besoins, ses forces et ce, sans jugement.
- * En favorisant l'**inclusion** de la personne sous toutes ses formes en reconnaissance de la diversité et de l'équité.

* AUTONOMIE

- * C'est l'appropriation du pouvoir nécessaire pour réfléchir, décider et agir. Selon 2 volets:
 - * individuelle : développement du pouvoir et de sa capacité d'agir (agentivité);
 - * collective : se vit à travers une vie démocratique qui vise à donner ou partager le pouvoir au sein des différentes instances et s'exerce à travers la capacité de choisir et revendiquer le respect de son autonomie auprès des gouvernements, fondations, etc.

* JUSTICE SOCIALE/SOLIDARITÉ

- * La **justice sociale** vise à dénoncer les injustices à lutter contre la pauvreté et les discriminations: par la défense des droits et la recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- * La **solidarité** pour passer des intérêts individuels aux intérêts collectifs.

9

9

L'approche

La FAFMRQ et ses associations membres œuvrent « ENSEMBLE À L'UNISSON ! » en appliquant les trois grands fondements de leur approche

1^{er} FONDEMENT

L'action communautaire autonome est au cœur de nos pratiques.

2^e FONDEMENT

Nos associations sont des milieux de vie et d'accueil pour les familles monoparentales et recomposées.

3^e FONDEMENT

La défense des droits et l'action collective mobilisent nos associations.

10

10

1^{er} fondement

L'action communautaire autonome est au cœur de nos pratiques

- * Ce qui veut dire que notre approche globale...
 - * vise la prise en charge par les personnes et les groupes;
 - * permet la mobilisation pour créer des lieux d'appartenance;
 - * met en place des réseaux d'entraide, d'appui, de défense de droits.

11

11

2^e fondement

Nos associations sont des milieux de vie et d'accueil pour les familles monoparentales et recomposées

- * L'accueil se traduit par un accent particulier mis sur le processus et la relation, plutôt que sur le résultat;
- * nous sommes des lieux d'échanges, d'apprentissage et d'action;
- * nos services et nos activités sont définis et adaptés en fonction des besoins des personnes, et de leurs réalités.

12

12

3^e fondement

La défense des droits et l'action collective mobilisent nos associations

- * La FAFMRQ agit en tant que voix pour les associations et les familles;
- * s'unir pour changer les choses.

13

13

Enjeux et transformations souhaitées

LES GRANDS ENJEUX retenus

- * Défense des droits
- * Soutien aux **membres** (éducation populaire et formation)
- * Cohésion de la FAFMRQ : vie associative et liens d'appartenance
- * Relève au sein de la permanence

TRANSFORMATIONS SOUHAITÉES (orientations pour 2024)

- * À l'interne
 - * Une plus grande proximité est installée entre tous les membres et avec la FAFMRQ
 - * La vie associative et les liens d'appartenance au mouvement sont renforcés
 - * L'équipe de travail est agrandie et stable
 - * La FAFMRQ a atteint un équilibre dans la réalisation de ses différents mandats
- * À l'externe
 - * L'expertise des membres et de la FAFMRQ est connue de la population
 - * L'espace médiatique du mouvement est augmenté
 - * Le rapport de force de la FAFMRQ pour défendre les droits des familles M&R est solidifié

Ces orientations
se traduisent
dans nos 4 axes

14

AXE 1 - VIE ASSOCIATIVE

Éducation populaire et soutien aux membres

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	RÉSULTATS ATTENDUS				
Mieux connaître les membres actuels	Un portrait détaillé des membres (ressources, formations, besoins, clientèles, services, financement etc.)				
Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres	Plus grande proximité entre les membres				
Augmenter la participation des membres	Vie associative enrichie Meilleure connaissance entre les membres de la FAFMRQ				
STRATÉGIES D'ACTION	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES (annuelles)	An 1 20-21	An 2 21-22	An 3 22-23	An 4 23-24
Dresser un portrait des membres par une tournée (attentes, besoins, outils, soutien, expertise, etc.)	Au moins 80% des membres ont été sondés ou rencontré	x	x		
Créer et mettre en place des outils (rencontres formation) qui facilitent le partage d'expertises entre les membres	Taux d'utilisation/fréquentation évaluation par statistique Les membres ont accès à l'expertise des autres membres		x création	x Mise en place	
Rendre encore plus dynamiques les rencontres nationales et les assemblées des membres	Augmentation de 10% par année du taux de participation des membres	x	x	x	x
Produire et diffuser des outils d'éducation populaire (vulgarisation d'enjeux selon les besoins des membres)	30% des membres expérimentent les outils			x	

15

15

AXE 2 – PROMOTION/DÉFENSE DES DROITS ET DOSSIERS POLITIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	RÉSULTATS ATTENDUS				
Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ	Plus de membres maîtrisent les dossiers et se mobilisent				
Maintenir et développer des partenariats et des alliances fortes	La FAFMRQ siège sur des instances pour faire avancer les dossiers				
Renforcer et augmenter le financement à la mission des membres	Les membres ont accès à un meilleur financement				
STRATÉGIES D'ACTION	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES (annuelles)	An 1 20-21	An 2 21-22	An 3 22-23	An 4 23-24
Prioriser les dossiers politiques au regard des enjeux collectifs, des besoins des familles et de la conjoncture	Le nombre de dossiers politiques est limité à quatre	x	x		
Développer et diffuser des outils d'éducation populaire sur les dossiers politiques	Un outil est diffusé chaque année sur un dossier spécifique		x	x	x
S'assurer que l'information sur les dossiers politiques circule régulièrement entre les membres et la FAFMRQ (deux sens) : outils efficaces pour faire circuler l'information	Les membres sont invités à communiquer leurs réalités dans nos divers outils de communication et cela fait l'objet d'un suivi (CA,RN,AGA)	x	x	x	x

16

16

AXE 3 - VISIBILITÉ, PROMOTION ET COMMUNICATION

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	RÉSULTATS ATTENDUS				
Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres pour rendre plus visibles les enjeux entourant les familles M&R	La FAFMRQ et ses membres sont davantage présents auprès du grand public (médias et réseaux sociaux)				
STRATÉGIES D'ACTION	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES (annuelles)	An 1 20-21	AN 2 21-22	An 3 22-23	An 4 23-24
Se doter d'un comité Visibilité et promotion	Le comité est formé	x	x		
Élaborer un plan de communication : - Revoir l'ensemble des outils de communication (logo, site web, réseaux sociaux, Infolettre, Bulletin, etc.) - Y intégrer des actions qui : o rendent plus visibles les enjeux entourant les familles M&R o font la promotion de tous les types de familles o font la promotion des partenariats de recherche o multiplient les occasions d'échanges avec d'autres pays via les réseaux sociaux	Le plan de communication est rédigé et mis en oeuvre		x	x	x
Participer à différents événements (ex. : Semaine québécoise des Familles, 8 mars, CQMMF, Événement « Rassemblons » du Collectif pour un Qc sans pauvreté)	La FAFMRQ identifie chaque année trois événements auxquels s'associer, y participer et mobiliser ses membres.	x	x	x	x

17

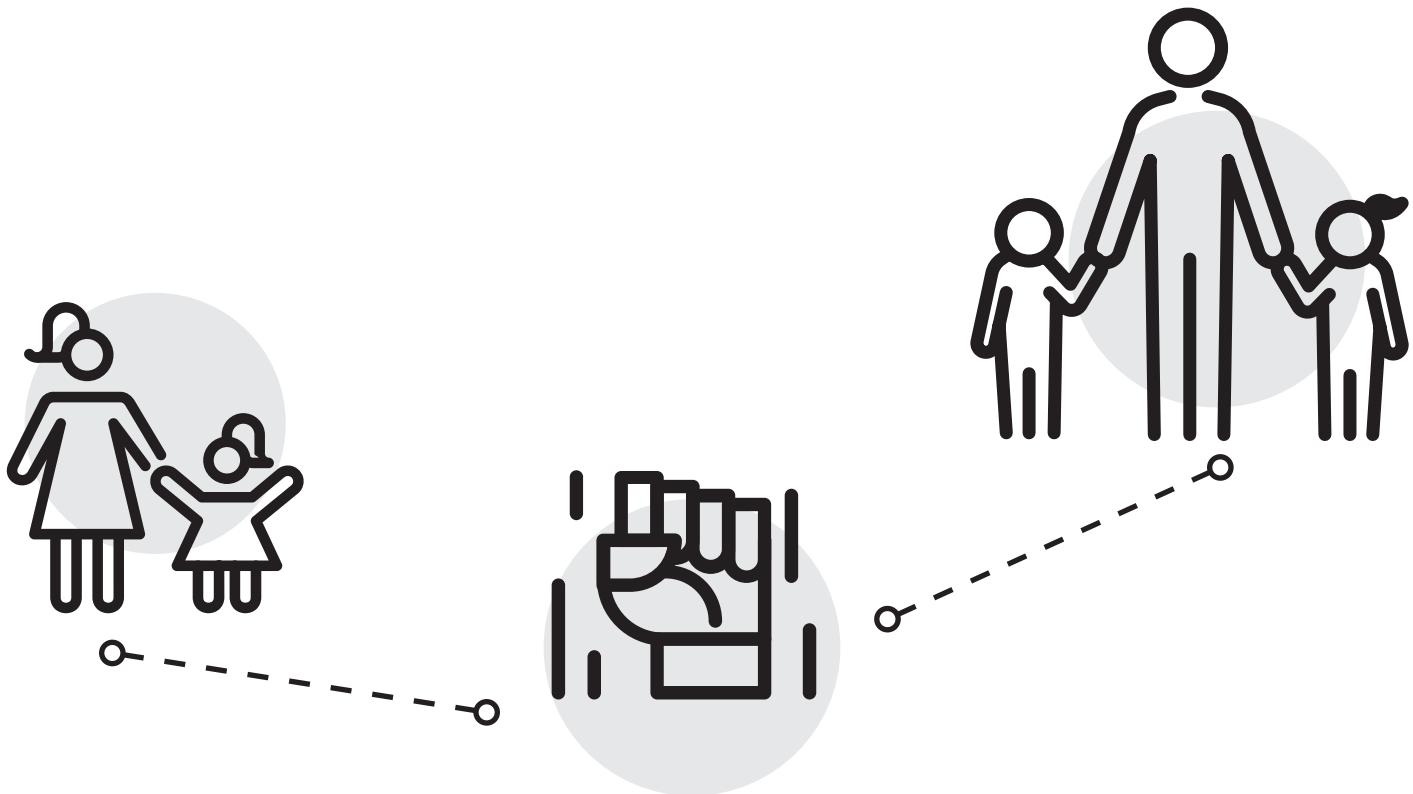
17

AXE 4 – GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT INTERNE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	RÉSULTATS ATTENDUS				
Avoir une équipe stable et forte	La FAFMRQ peut compter sur une permanence compétente et stable.				
STRATÉGIES D'ACTION	INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CIBLES (annuelles)	An 1 20-21	AN 2 21-22	An 3 22-23	An 4 23-24
Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions	La planification stratégique fait l'objet d'un suivi rigoureux.				
Développer un plan de relève : (besoins de la FAFMRQ, transfert d'expertise, etc.)	La FAFMRQ a un plan de relève de la permanence	x	x	x actualisation	
Ajuster les tâches de la permanence afin d'équilibrer la charge de travail en lien avec le plan stratégique	Les besoins ont été identifiés, les tâches ont été revues et font l'objet d'une ré-évaluation annuelle (recours à des contractuels au besoin).	x	x		
Développer des mécanismes de suivi de la planification annuelle	Deux fois par an, le conseil d'administration évalue l'atteinte des résultats de la planification	x	x	x	x

18

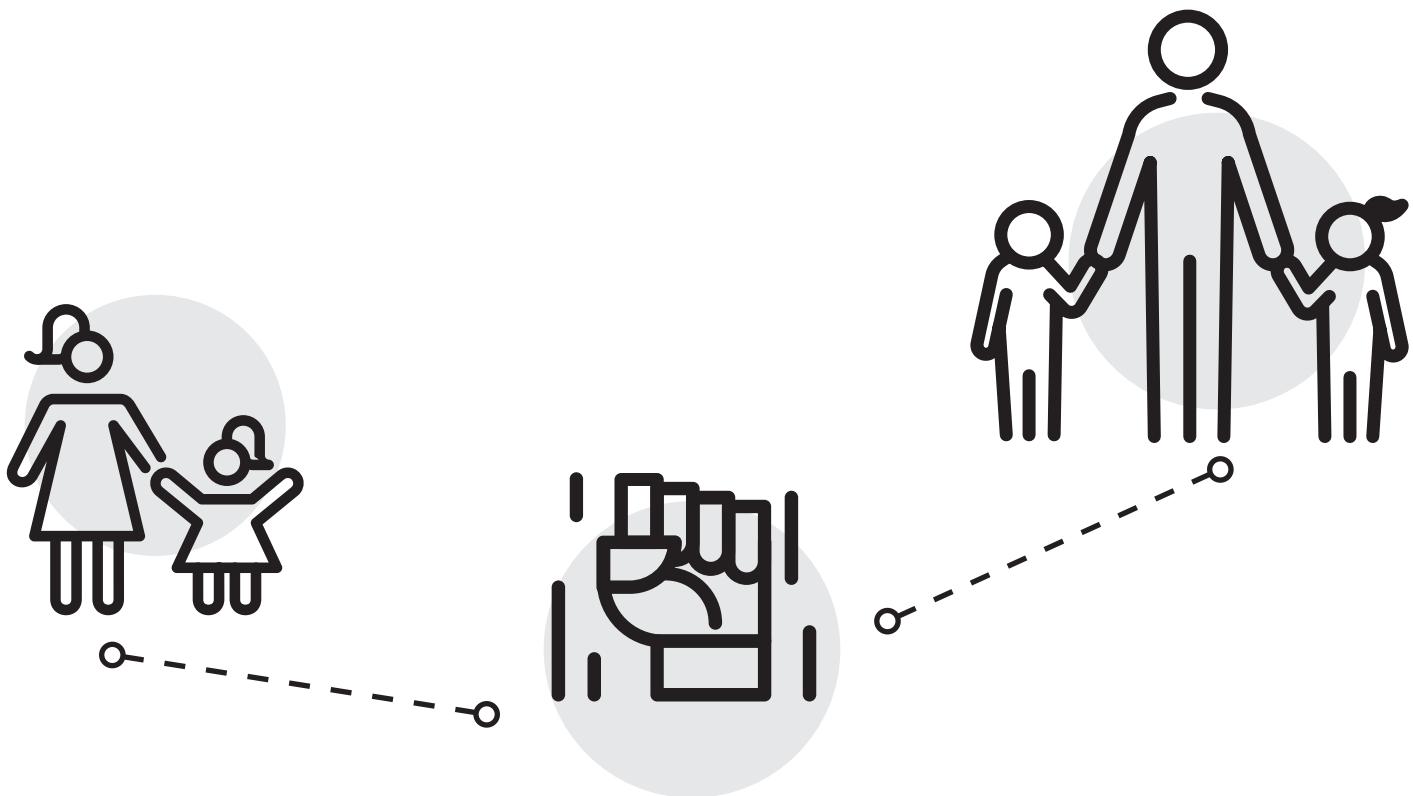
18



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

FAFMRQ : Prévisions budgétaires 2020-2021
PRODUITS
Subvention
**Résultats
2019-2020**
**Prévisions
2020-2021**

ARC Subv.salariale COVID (10% 15.03-19.06)	668 \$	3 415 \$
SACAIS (fiancement de base misision)	322 246 \$	322 246 \$
Min.Justice Discrétionnaire (3.5K reporté à 20-21)	- \$	3 500 \$
Emploi-Québec (confirmé en mars 2019)	3 285 \$	0 \$
Autres : Ville de Montréal (subv.taxes)	1 018 \$	1 018 \$
Revenus autonomes		
Cotisations	4 545 \$	5 000 \$
AGA et RN (Juin 2019)	1 116 \$	1 000 \$
Rencontre Nationale (mars 2020)	1 190 \$	1 200 \$
Contributions Formation	6 900 \$	3 450 \$
Intérêts. dons et autres revenus	1 926 \$	1 000 \$
Bulletin : abonnements & commandites	1 918 \$	2 000 \$
Partenariat - projet de recherche (dégrevement)	5 000 \$	5 000 \$
Partenariat - formation	2 480 \$	0 \$
Utilisation Fond Affecté		45 000 \$
Total revenus	352 292 \$	393 829 \$
CHARGES		
Réunions		
Assemblée générale / Rencontre Nationale	15 424 \$	15 500 \$
Réunions c.a.	2 523 \$	3 500 \$
Rencontre Nationale Printemps	11 991 \$	15 000 \$
Lac à l'épaule	636 \$	700 \$
Total Réunions	30 574 \$	34 700 \$
Frais de fonctionnement		
Frais de bureau	2 327 \$	3 200 \$
Impression et photocopies	588 \$	1 500 \$
Loyer et taxes, entretien	19 537 \$	22 500 \$
Énergie	1 630 \$	2 000 \$
Postes et messagerie	373 \$	500 \$
Communications (incluant serv.visioconférences)	3 349 \$	4 000 \$
Site internet - Hébergement, suivi avec Molotv	376 \$	500 \$
Relations de presse	748 \$	3 000 \$
Location d'équipement	3 499 \$	3 500 \$
Achat et entretien d'équipements	1 790 \$	5 000 \$
Assurance	1 493 \$	1 600 \$
Frais bancaires et service de paie	1 269 \$	1 400 \$
Total de Frais de fonctionnement	36 979 \$	48 700 \$
Visibilité		
Bulletin de liaison	3 786 \$	3 900 \$
Achat publications, livres	325 \$	450 \$
Promotion et visibilité	107 \$	2 500 \$
Abonnements et affiliations	2 310 \$	2 400 \$
Site internet - révision		12 000 \$
Base de données - modifications, améliorations		4 000 \$
Plan de com (rf.Plannification stratégique)		10 000 \$
Représentations	1 340 \$	2 000 \$
Total Visibilité	7 868 \$	37 250 \$
Personnel		
Honoraires professionnels*	4 563 \$	5 909 \$
Frais de vérification	3 847 \$	4 000 \$
Sous-total Honoraires		9 909 \$
Salaires et vacances*	153 938 \$	174 165 \$
Charges sociales*	15 872 \$	19 497 \$
Régime de retraite*	2 245 \$	3 129 \$
Assurance groupe*	6 479 \$	14 796 \$
Sous-total Masse salariale		211 587 \$
Total Personnel	186 944 \$	221 497 \$
Activités		
Guide d'informations juridiques (Min.Justice)		8 500 \$
Vie associative et éducation populaire (tournée des membres)		10 000 \$
Production d'outils de formation		7 000 \$
Comité dossier violence post-rupture (soutien et suivi)		3 000 \$
Formation Rupture - Honoraires Étudiante	1 120 \$	0 \$
Formation Rupture - Promotion et mise à jour	16 928 \$	8 000 \$
Planification stratégique (suivi)	12 949 \$	3 000 \$
Formation employées	520 \$	1 500 \$
Total Activités	31 517 \$	41 000 \$
Total Dépenses	293 882 \$	383 147 \$
Bénéfice net (surplus ou déficit d'opération)	58 410 \$	10 682 \$



ANNEXES

9. Élection des membres du conseil d'administration 2019-2020

9.1 Élection des membres du conseil d'administration

Art. 22 Composition du CA : Le CA se compose de 7 membres

3.2 Conseil d'administration

Art. 22 Composition

Le Conseil d'administration se compose de **sept (7)** membres dont:

- au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence.
- un (1) membre peut provenir des membres associés. À défaut, le poste est comblé par un membre actif.

4 postes à combler:

3 Candidatures reçues au 24 août 2020

Membre Actif

1. Luc Albert *Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais*

2. Naima Boukhatem *La Petite Maison de la Miséricorde*

3. Marie-Suzie Weche *Centre haïtien d'action familiale*

Il reste un poste à combler

10. Fixation de la cotisation des membres 2020-2021

Le Conseil d'administration de la FAFMRQ propose que la cotisation annuelle pour tous les types de membres soit reconduite de la façon suivante :

Pour les membres actifs: Tout organisme communautaire (OC) ou organisme communautaire autonome (OCA) local ou régional qui: **est composé exclusivement ou majoritairement de familles monoparentales et recomposées ; OU tient des activités spécifiques pour les familles monoparentales et recomposées ; OU a créé un volet spécifique pour les familles monoparentales et recomposées; Et est mobilisé à l'égard des familles monoparentales et recomposées il est proposé:**

- **Les organismes ayant un budget global qui se situe entre : 0\$ et 49,999\$ que la cotisation s'élève à 50\$;**
- **Les organismes ayant un budget global qui se situe entre : 50,000\$ et 99,000\$ que la cotisation s'élève à 100\$;**
- **Les organismes ayant un budget global qui se situe : à 100,000\$ et plus que la cotisation s'élève à 150\$.**

* le budget global est basé sur l'année financière précédente

Pour les membres associés (Tout organisme à but non lucratif (OBNL) ou regroupement) Il est proposé :**150\$**

Pour les membres individuels il est proposé :**45\$**

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

PRÉSIDENTE
Marie-Suzie Weche
Centre Haïtien d'Action familiale

VICE-PRÉSIDENTE
Mira Tremblay-Laprise
Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdeleine

TRÉSORIER
Luc Albert
Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais

SECRÉTAIRE
Isabelle Couture
Bonjour Soleil, Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée-du-Richelieu

ADMINISTRATRICES
Mélanie Miranda
Escale Famille le triolet

Naïma Boukhatem
La petite Maison de la Miséricorde

Hélène Grondin
Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe

L'équipe

Sylvie Lévesque
Directrice générale

Lorraine Desjardins
Agente de recherche et de communication

Marie-Pier Riendeau
Responsable de la vie associative et de l'éducation populaire

Madame Lama Boughaba
Agente de formation

Madame Suzanne Lafontaine
Responsable de la comptabilité



La FAFMRQ
s'engage dans la campagne !



Financement
Autonomie
Justice sociale

ENGAGEZ—VOUS
pour le
COMMUNAUTAIRE

#EngagezvousACA #PolQc

engagezvousaca.org

**Fédération des associations de familles
monoparentales et recomposées du Québec
(FAFMRQ)**

-  584, rue Guizot Est
Montréal (Québec) H2P 1N3
-  Téléphone : 514 729-MONO (6666)
-  Télécopieur : 514 729-6746
-  fafmrq.info@videotron.ca
-  www.fafmrq.org



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec